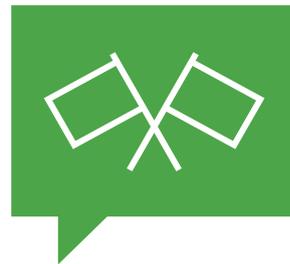


GUIDE



des Concertations des États membres

25 novembre 2020

Version 1.0

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
RÉSUMÉ	4
Étape 1 - Lancer l'engagement national dans le Sommet sur les systèmes alimentaires 2021	5
Étape 2 - Recherches approfondies à tous les niveaux	5
Étape 3 - Consolidation, intentions et engagements	6
Étape 4 - Après le Sommet	6
Invitation	7
Une approche intégrée des systèmes alimentaires du futur	8
Des concertations qui façonnent les voies vers des systèmes alimentaires durables	10
Organiser le programme des Concertations d'un État membre	12
Qui est responsable de l'organisation et du lancement des Concertations des États membres ?	12
Premiers pas du Coordonnateur	12
Modalités organisationnelles prévues	13
Préparer les participants à des concertations ouvertes et stimulantes	13
Étape 1 - Lancer l'engagement national dans le Sommet	14
Étape 2 - Recherches approfondies à tous les niveaux	17
Étape 3 - Consolidation, intentions et engagements	19
Étape 4 - Concertations après le Sommet	20
Connecter les conversations nationales et internationales	21
Étape 1 des Concertations des États membres	22
Étape 2 des Concertations des États membres	22
Étape 3 des Concertations des États membres	22
Calendrier	23
ANNEXES	
Explorer les systèmes alimentaires nationaux et locaux	25
Exemple de planning des Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires	28
Bibliographie	32

AVANT-PROPOS

Bienvenue dans ce Guide des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires !

Ce Guide a été conçu pour aider les Coordonnateurs des Concertations à concevoir et mettre en œuvre une progression des Concertations nationales pour le Sommet sur les systèmes alimentaires. Il intéressera toutes les personnes concernées par la création, l'organisation, la coordination et le soutien des concertations.

Le contenu de ce Guide doit être considéré comme un ensemble de suggestions destinées aux Coordonnateurs qui utilisent la méthode des Concertations pour définir des voies nationales vers des systèmes alimentaires durables. La méthode et le programme des Concertations devront être adaptés aux priorités et particularités nationales. Une attention particulière devra être portée aux sept principes d'engagement dans le Sommet afin de veiller à ce qu'ils se reflètent dans les méthodes de Concertation sélectionnées.

Dans de nombreux contextes, les réunions en présentiel ne sont pas possibles à cause des menaces dues à la COVID-19 ou des difficultés de communication et logistiques. Les Coordonnateurs peuvent envisager d'utiliser des applications qui permettent les réunions en ligne, et doivent rechercher en permanence des moyens d'éviter l'exclusion des groupes qui rencontrent des problèmes de connexion.

Ce Guide est entièrement consacré au programme des étapes progressives des Concertations nationales pour le Sommet sur les systèmes alimentaires. Les modalités des Concertations mondiales et des Concertations indépendantes sont présentées sur d'autres supports.

Le Guide commence par un résumé du programme des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires.

Les sections qui suivent incluent :

1. L'invitation adressée aux États membres ;
2. Le fondement et l'importance des approches intégrées pour les systèmes alimentaires à l'avenir ;
3. Des conseils pour l'utilisation des Concertations dans le but d'élaborer des voies vers des systèmes alimentaires durables ;
4. Une description détaillée des étapes de l'organisation d'un programme de Concertations des États membres ;
5. Les connexions entre les Concertations des États membres et les autres axes de travail du Sommet ;
6. Le calendrier d'exécution des Concertations des États membres.

Trois annexes sont incluses :

- i. Approches suggérées pour l'exploration des systèmes alimentaires nationaux et locaux ;
- ii. Exemples d'agenda pour les différentes étapes d'un programme de Concertations des États membres ;
- iii. Ensemble de références.

Pour en savoir plus sur les Concertations des États membres, rendez-vous sur la Passerelle des Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires à l'adresse www.summitdialogues.org. C'est là que les Coordonnateurs peuvent s'inscrire, obtenir des conseils, s'organiser pour participer à des programmes de formation, envoyer des comptes-rendus à la fin de leurs Concertations, et obtenir des informations du Secrétariat du Sommet via les newsletters régulières. Les résultats de toutes les Concertations seront synthétisés et mis à la disposition des autres axes de travail du Sommet. Les États membres sont encouragés à organiser des Concertations de suivi après le Sommet afin de progresser sur les voies nationales pour des systèmes alimentaires durables.

Ce Guide est un document évolutif ; nous espérons qu'il vous sera utile. Merci d'envoyer vos commentaires à info@summitdialogues.org

RÉSUMÉ

Programme des étapes progressives des Concertations nationales

Le Secrétaire général des Nations Unies appelle les leaders mondiaux à participer à un Sommet qui contribuera à définir l'orientation future des systèmes alimentaires et accélèrera l'action collective dans ce sens. Cela reflète la reconnaissance croissante du fait que la transformation des systèmes alimentaires doit être au centre des efforts réalisés pour atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici à 2030.

La pandémie de COVID-19 révèle les fragilités et les inégalités des systèmes alimentaires : elle souligne le besoin urgent de disposer de systèmes alimentaires plus durables, inclusifs et résilients.

De nombreuses parties prenantes collaborent afin de contribuer à un changement tangible et positif des systèmes alimentaires. Le processus préparatoire du Sommet comprend plusieurs axes de travail complémentaires qui garantissent des échanges dynamiques entre les acteurs des systèmes alimentaires impliqués dans la science, les politiques et la mise en œuvre. Une attention particulière devra être portée aux possibilités de participation d'un large éventail de parties prenantes dans la préparation du Sommet. Les Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires constituent un élément essentiel du processus préparatoire du Sommet.

Les systèmes alimentaires varient selon les régions, et les voies vers un développement durable doivent être ancrées dans les réalités nationales et locales. Chaque État membre des Nations Unies a la possibilité d'organiser trois étapes de Concertations nationales pour le Sommet sur les systèmes alimentaires avant la tenue du Sommet. Ces Concertations permettent aux parties prenantes de collaborer pour analyser leurs systèmes alimentaires, explorer les options de changement et élaborer des voies vers des systèmes durables d'ici à 2030. Les Concertations offrent également la possibilité aux parties prenantes de confirmer leur intention de travailler ensemble pour

soutenir ces voies, et de prendre des engagements spécifiques concernant les contributions qu'elles apporteront.

Pendant les Concertations, différentes parties prenantes collaborent à la conception de ces futures voies pour le développement durable des systèmes alimentaires nationaux, afin d'apporter des contributions importantes aux ODD. Les Concertations ont été conçues de façon à permettre aux participants de créer des liens, d'explorer différentes perspectives sur les systèmes d'alimentation, d'examiner les possibilités émergentes, et de transformer ces promesses exceptionnelles en solutions qui pourront être mises en œuvre là où elles seront pertinentes et dès lors qu'elles le seront. Il est prévu qu'elles s'appuient sur le travail déjà en cours sur les systèmes alimentaires dans les différents environnements.

Les Concertations des États membres sont organisées par un Coordonnateur national nommé par le Gouvernement. Le Coordonnateur occupe idéalement une fonction centrale de haut niveau sous la direction du Chef de l'État ou du Gouvernement, ou d'un Ministre coordinateur. Le Coordonnateur engagera un large éventail de parties prenantes du gouvernement et d'autres groupes qui composent les systèmes alimentaires du programme des Concertations. Dans les pays où le système des Nations Unies est présent, les Coordonnateurs résidents des Nations Unies et les membres des équipes de pays des Nations Unies sont disponibles pour soutenir l'organisation et la préparation des Concertations.

Ces trois étapes des Concertations des États membres se déroulent entre novembre 2020 et juin 2021, dans plusieurs contextes infranationaux mais aussi au niveau national. Dans la méthode standardisée, les trois étapes du processus des Concertations sont les suivantes :



ÉTAPE 1

Lancer l'engagement national dans le Sommet sur les systèmes alimentaires 2021

L'objectif de l'étape 1 des Concertations est de lancer une procédure inclusive dans laquelle les parties prenantes impliquées dans le développement de voies vers des systèmes alimentaires nationaux durables peuvent s'engager, et de contribuer au processus du Sommet sur les systèmes alimentaires. À l'issue de la première étape, les parties prenantes pertinentes des États membres seront engagées, examineront les objectifs et le fonctionnement de leurs systèmes alimentaires nationaux, et se connecteront les unes aux autres. Elles commenceront à réfléchir à la manière dont elles peuvent contribuer au Sommet sur les systèmes alimentaires 2021 et en tirer profit. Elles auront étudié leurs systèmes alimentaires nationaux, leur potentiel et leurs faiblesses, en plus des possibilités de transformation. Elles identifieront les problèmes à venir pour lesquels il existe un consensus et les domaines qui font l'objet de désaccords majeurs. Elles s'engageront à approfondir les diverses options, en incluant un panel plus varié de parties prenantes à l'étape suivante des Concertations, aux niveaux infranational et national. Elles contribueront au développement des documents publiés en ligne dans le rapport de cette première étape des Concertations nationales, en résumant les résultats et en indiquant les domaines à approfondir lors de l'étape 2.



ÉTAPE 2

Recherches approfondies à tous les niveaux

L'objectif de la deuxième étape des Concertations des États membres est de créer une occasion d'engagement et de connexion entre un ensemble encore plus large de parties prenantes par le biais de multiples concertations, reliant le niveau infranational au niveau national. Les autorités nationales peuvent inviter les administrations locales (notamment les autorités provinciales et les municipalités) à coordonner les Concertations infranationales, qui devraient inclure de nombreux groupes de parties prenantes individuelles (par exemple, des agriculteurs, des pêcheurs, des associations de consommateurs, des PME). Ces diverses parties prenantes étudieront les options de développement durable dans leur contexte local, prendront en compte une grande diversité de perspectives, et identifieront les options d'actions collectives pouvant contribuer aux voies nationales vers des systèmes alimentaires durables. Pour faciliter les débats, l'étape 2 des Concertations infranationales s'appuiera sur les propositions du Groupe scientifique indépendant du Sommet et des pistes d'action.

L'étape 2 des Concertations infranationales est suivie d'une Concertation au niveau national où les participants reçoivent des informations sur les approches qui ont émergé des Concertations infranationales et susceptibles de pouvoir

RÉSULTATS ATTENDUS DES CONCERTATIONS DES ÉTATS MEMBRES POUR LE SOMMET SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Les Concertations des États membres permettront aux gouvernements nationaux de s'engager dans les questions de construction de systèmes alimentaires durables dans leur ensemble.

1. Les Concertations participeront directement à l'engagement national dans le cadre de l'effort plus large vers des systèmes alimentaires durables lors de la prochaine décennie. Les résultats attendus des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires incluent une **voie nationale vers des systèmes alimentaires durables** pour la prochaine décennie, conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable, et des possibilités de donner vie à la voie grâce à des pratiques, des politiques, des actions, des partenariats et des engagements.
2. Les Concertations des États membres constitueront une opportunité d'explorer les propositions des différents axes de travail du Sommet (en particulier le Groupe scientifique indépendant et les pistes d'action) dans le contexte national.
3. Durant les Concertations, les participants qui représentent les différents groupes de parties prenantes détermineront comment ils entendent contribuer à la durabilité des systèmes alimentaires nationaux et, dans l'idéal, prendront des engagements dont ils devront rendre des comptes.
4. L'épidémie de COVID-19 a révélé de multiples vulnérabilités et fragilités dans les systèmes alimentaires et les Concertations offrent l'occasion d'y faire face.
5. Les Concertations permettent de garantir que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires reflète les ambitions nationales et que les efforts nationaux bénéficient du processus préparatoire du Sommet.
6. Les Concertations encouragent les communautés diverses et inclusives de parties prenantes des systèmes alimentaires à se lier les unes aux autres. Elles les encouragent également à explorer leurs expériences, à se mettre d'accord sur les choix d'action et à combiner leurs efforts afin d'encourager l'émergence de systèmes alimentaires durables.

s'appliquer de manière plus large. Les participants réfléchissent alors aux possibilités d'encourager ces approches dans le contexte de l'évolution de la voie nationale de transformation des systèmes alimentaires.

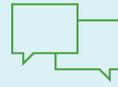


ÉTAPE 3

Consolidation, intentions et engagements

L'objectif de l'étape 3 est de se mettre d'accord sur les voies nationales vers des systèmes alimentaires durables d'ici à 2030 et d'identifier les intentions et les engagements des différentes parties prenantes. Les participants à l'étape 3 reçoivent les résultats consolidés de l'étape 2 des Concertations, en plus des suggestions du Groupe scientifique et des pistes d'action. Ils se mettront d'accord sur les questions qui font l'objet d'un consensus et identifieront les domaines dans lesquels la Concertation devra être poursuivie. Ils élaboreront la voie nationale à suivre et s'efforceront de parvenir à un accord sur son champ d'application. Ils trouveront des solutions et prioriseront les actions à entreprendre dans les années à venir pour soutenir la voie, et décideront des intentions et des engagements pour les actions futures. Au terme de cette étape, les participants auront acquis des connaissances approfondies et un engagement leur permettant de prendre des mesures qui permettront d'améliorer leurs systèmes alimentaires nationaux. Ils auront également acquis des connaissances plus approfondies de ces systèmes et de leur potentiel. Les restitutions de l'étape 3 des Concertations récapituleront les principaux résultats pour le pays et pour le Sommet sur les systèmes alimentaires. Elles serviront également à l'élaboration de rapports de synthèse. Il est souhaitable que cette voie continue à être développée et utilisée par les parties prenantes nationales au fur et à mesure qu'elles progressent dans leur cheminement vers des systèmes alimentaires durables.

Ce travail effectué en préparation du Sommet de 2021 sera capital car des efforts nationaux d'adaptation des systèmes alimentaires, conformément à la voie nationale, seront menés dans le pays au cours de la prochaine décennie. Grâce à l'implication de ces divers groupes de parties prenantes dans l'élaboration de cette voie, on prévoit que l'action sera fortement soutenue par les groupes de parties prenantes locaux, nationaux, régionaux et internationaux. Les groupes de parties prenantes peuvent, par exemple, choisir d'établir de nouveaux partenariats, ou développer des formes de collaboration innovantes. On espère qu'ils signaleront leur intention et leur engagement à le faire avant le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021.



ÉTAPE 4

Après le Sommet

Au terme du Sommet, le Coordonnateur organise une quatrième étape des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires. C'est une opportunité pour les autorités nationales, les responsables des groupes de parties prenantes au niveau national, aux côtés des Coordonnateurs et des participants des étapes précédentes des Concertations nationales, de réfléchir aux résultats globaux du Sommet sur les systèmes alimentaires. On espère que ce sera l'occasion de réexaminer la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables, pas uniquement lors d'un événement national mais également dans les contextes infranationaux des Concertations précédentes. Au cours de l'étape 4 des Concertations, les participants se concentreront ensemble sur les contributions qu'ils apportent et tentent d'apporter au parcours prévu pour la voie. Ils étudieront la façon de pouvoir maintenir leur engagement dans la mise en place d'actions définies pour la voie à suivre. Pour cela, ils passeront en revue les progrès et adapteront cette voie le cas échéant. Il s'agira d'une excellente occasion de communiquer ce qui a été réalisé à ce jour auprès du grand public, en définissant les processus permettant de suivre les progrès et de rendre des comptes. Le mécanisme de contrôle dans le pays peut être associé à n'importe quel système mis en place pendant le Sommet afin de passer en revue les actions réalisées en lien avec les engagements.



INVITATION

En 2019, le Secrétaire général des Nations Unies a appelé à un sommet mondial sur l'avenir des systèmes alimentaires : ce Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021 se tiendra en septembre 2021. Le Sommet repose sur un processus d'engagement inclusif à faire progresser les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). En préparation de ce sommet mondial historique, un large éventail de parties prenantes issues de tous les États membres, du Gouvernement aux députés, des jeunes activistes aux leaders indigènes, des petits propriétaires agricoles aux scientifiques et PDG, sont invitées à identifier les moyens les plus puissants de rendre les systèmes alimentaires plus forts et plus équitables ; et finalement à stimuler les progrès de tous les ODD. À l'approche du Sommet sur les systèmes alimentaires du Secrétaire général des Nations Unies, la plupart des États membres des Nations Unies se concentreront sur la manière dont leurs systèmes alimentaires nationaux pourront, au cours de la décennie à venir, s'aligner sur l'Agenda 2030 pour le développement durable et atteindre les Objectifs de Développement Durable.

En novembre 2020, Amina J. Mohammed, Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Présidente du Comité consultatif du Sommet sur les systèmes alimentaires, a invité chaque État membre à s'engager dans la préparation du Sommet en favorisant la Concertation axée sur l'action et en discutant des façons d'atteindre des systèmes alimentaires durables d'ici 2030. Dans les pays bénéficiant d'une présence des Nations Unies, les Coordonnateurs résidents des Nations Unies et les représentants des entités du système des Nations Unies s'engagent à soutenir les États membres pour développer et mettre en œuvre leurs Concertations. C'est le cas notamment des Champions du Sommet, des scientifiques locaux, des partenaires au développement et des partenaires des systèmes alimentaires.

Le Dr Agnes Kalibata, Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour le Sommet sur les systèmes alimentaires, a proposé que lors des mois qui précèdent le Sommet, chaque État membre des Nations Unies encourage une Concertation généralisée sur les actions urgentes nécessaires pour sécuriser le futur de ses systèmes alimentaires nationaux. Il est conseillé aux États membres de mettre à profit cette période pour étudier comment leurs systèmes alimentaires devraient évoluer au cours des dix prochaines années, afin de refléter les besoins des populations, de la nation et de la nature, tout en s'alignant sur les principes et les Objectifs de Développement Durable, et l'action en faveur du climat.

En tant qu'élément central du processus du Sommet, chaque État membre est invité à élaborer une voie nationale vers des systèmes alimentaires durables. Cela signifie qu'ils doivent tout d'abord étudier, puis s'appuyer sur les politiques et programmes alimentaires et agricoles existants. Cela exige une vision élargie des systèmes qui reflète les connexions entre les systèmes alimentaires et tous les ODD, avec une attention particulière portée aux personnes risquant d'être laissées pour compte.

Le Dr Kalibata a invité chaque État membre à réunir différents groupes de parties prenantes de ses systèmes alimentaires nationaux via un programme de Concertations multipartites en trois étapes, aussi bien au niveau national qu'infranational, au cours des mois qui précèdent le sommet. Ces Concertations des États membres offrent l'occasion aux parties prenantes de définir leurs voies locales et nationales, d'indiquer leurs intentions et de s'engager dans des actions spécifiques. Les nouvelles voies vers des systèmes alimentaires durables qui émergent de ces Concertations peuvent être développées et affinées après le sommet, puis utilisées par toutes les parties prenantes au cours de la décennie à venir.

Il sera demandé aux États membres de nommer des Coordonnateurs des Concertations nationales qui seront chargés d'organiser leurs Concertations nationales pour le Sommet sur les systèmes alimentaires. Une fois les Concertations terminées, les Coordonnateurs compileront les résultats restitués de ces Concertations. Pour cela, ils utiliseront les formulaires de comptes-rendus structurés téléchargés via la Passerelle dédiée aux Concertations sur le site Internet summitdialogues.org. Ce formulaire de compte-rendu est alors rendu public. Toutes les restitutions reçues par le Secrétariat du Sommet seront résumées de manière à refléter les objectifs du Sommet. Régulièrement au cours de l'année 2021, ces synthèses pourront être utilisées par le Groupe scientifique du Sommet sur les systèmes alimentaires des Nations Unies, ainsi que par les cinq pistes d'action du Sommet et le mécanisme d'intégration, le réseau des Champions des systèmes alimentaires, le Groupe de travail des Nations Unies pour le Sommet et le Comité consultatif du Sommet. Les résultats des Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires seront également pris en compte dans la préparation du pré-Sommet et du Sommet en juillet et septembre 2021 respectivement.

UNE APPROCHE INTÉGRÉE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DU FUTUR

La nourriture touche tous les aspects de l'existence humaine : nous en avons tous besoin. Des milliards de personnes sont impliquées dans la culture, l'élevage, la préparation ou le transport des aliments, jusqu'à la consommation. Les denrées alimentaires lient les agriculteurs aux cueilleurs de fruits et aux caissiers de supermarché ; les meuleries et les camions réfrigérés aux installations de compostage de quartier.

Les gens peuvent accéder à la nourriture dont ils ont besoin grâce aux efforts communs de ces différentes parties prenantes. Leurs efforts nous permettent à tous d'accéder aux aliments ; ils travaillent dans le domaine des **systèmes alimentaires** dont l'humanité dépend. Ces différentes parties prenantes ont toutes leur propre contribution à apporter : cultiver, récolter, emballer, transformer, distribuer, vendre, stocker, commercialiser, consommer et éliminer. Les différents systèmes alimentaires ont plus de chances de bien fonctionner si ces parties prenantes sont liées de manière forte, flexible et adaptable. C'est encore plus vrai si leurs liens reposent sur des valeurs et des principes partagés. Ces liens fonctionnent idéalement si les contributions des différents groupes de parties prenantes sont appréciées par les autres, et si tous se concentrent sur le fonctionnement efficace des systèmes dans leur ensemble, en plus des divers éléments inhérents aux systèmes.

De nombreux secteurs de l'économie sont impliqués dans le fonctionnement des systèmes alimentaires. Ils constituent une préoccupation de plusieurs secteurs du gouvernement qui surveillent, élaborent et sont influencés par les systèmes alimentaires. Ces secteurs comprennent l'agriculture, l'eau, l'énergie, les infrastructures, le transport, les services financiers, les informations et les technologies. Le monde entier est également impliqué. Le fonctionnement de ces systèmes est influencé par les ressources naturelles, l'environnement, le fonctionnement des économies, les préférences des individus, la culture, l'éducation, les revenus et les actifs, les connaissances autochtones, les politiques, la politique, le commerce, les réglementations, etc.

Pour la plupart des gens, la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires et des nutriments se sont nettement améliorées ces dernières décennies. La quantité d'aliments produits n'a cessé d'augmenter, dépassant les besoins globaux de la population mondiale. Jusqu'à récemment, le nombre de personnes souffrant de la faim étaient en baisse, sauf dans les milieux touchés par le changement climatique et les conflits.

Les systèmes alimentaires actuels ne sont toutefois pas satisfaisants. Ils sont à la fois fragiles et inéquitables. Et dans de nombreux pays, ils font face à des défis multiples et complexes. Ces défis sont présents dans le monde entier et souvent complexes et de grande envergure. Ils ont aussi des implications sur le long terme.

1. **Les maladies liées à l'alimentation affectent de plus en plus de personnes.** Plus de 30 % des décès dans le monde sont liés à une mauvaise alimentation. Il existe une épidémie mondiale de diabète de type 2 et l'obésité infantile est en constante augmentation.
2. **La pauvreté alimentaire et la dénutrition sont en augmentation.** Les niveaux de malnutrition aiguë et chronique, ainsi que les carences en micronutriments augmentent et ont vraisemblablement augmenté de manière considérable suite à l'épidémie de COVID-19.
3. **Les moyens de subsistance de nombreux producteurs et transformateurs de denrées alimentaires sont vulnérables.** Dans de nombreuses régions, les conditions de vie des petits exploitants agricoles et des travailleurs journaliers déclinent, avec une augmentation des dettes qui entraînent des migrations saisonnières, parfois permanentes des populations qui partent à la recherche de sources de revenus plus résilientes. L'ampleur des problèmes de santé mentale chez les agriculteurs des zones rurales est en augmentation.
4. **Les systèmes alimentaires ont un impact sur le climat.** Ils contribuent à hauteur de 30 % aux émissions de gaz à effets de serre, ce qui participe de manière considérable au changement climatique.
5. **Les systèmes alimentaires menacent la nature.** De nombreux rapports font état de dommages causés à la nature et dus aux pratiques de production alimentaire, partout dans le monde.

Le prix à payer est actuellement élevé : Les coûts cachés de ces répercussions négatives des systèmes alimentaires sont élevés, peut-être jusqu'à 20 % de plus que la valeur totale de ces systèmes.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a révélé des vulnérabilités et des inégalités dans les systèmes alimentaires, et a augmenté le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire à des degrés divers dans de nombreux pays. Il est probable que les systèmes alimentaires doivent relever d'autres défis liés à la COVID-19 en 2021.

Considérées dans leur globalité, ces difficultés révèlent qu'il convient de changer de toute urgence de **nombreux aspects des systèmes alimentaires mondiaux** actuellement en place, pour le bien des populations, de l'environnement et du climat, et pour un avenir commun.

Le point de départ du Sommet est que les **systèmes alimentaires doivent évoluer** de façon à s'adapter aux besoins des générations actuelles et futures, tout en préservant les ressources de la planète. Il existe un consensus croissant sur le fait que les systèmes alimentaires doivent contribuer à ce que les gens aient une alimentation nutritive, saine et sûre, élaborée à partir d'aliments variés et de produits de manière

durable, et participent à des moyens de subsistance prospères, en particulier pour les femmes, les jeunes et les populations autochtones.

Le Sommet sur les systèmes alimentaires reflète le besoin de changement. Il vise cinq objectifs :

- i. Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs ;
- ii. Passer à des modes de consommation durables ;
- iii. Stimuler une production respectueuse de la nature ;
- iv. Promouvoir des moyens de subsistance équitables ;
- v. Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress.

Le Groupe scientifique et les pistes d'action du Sommet sont directement liés à ces objectifs, et le but général du sommet est d'étudier comment les pistes d'action et les autres leviers de changement peuvent être intégrés et contribuer de manière optimale à des systèmes alimentaires durables d'ici à 2030, aux niveaux local, national et mondial.

Les différents éléments de cette vision doivent être **poursuivis simultanément et appliqués localement**. Cette intégration implique inévitablement la recherche de concurrence sur la manière dont les différentes options doivent être évaluées, et la réalisation de compromis lors de la prise de décisions.

Nombreux sont les pays dans lesquels des parties prenantes et groupes territoriaux travaillent déjà au développement de systèmes alimentaires durables, certains même depuis des décennies. Dans de nombreuses situations, différents groupes de parties prenantes des systèmes alimentaires locaux, ainsi que les secteurs qui reflètent leurs intérêts, auront des perspectives variables sur **la façon dont les systèmes alimentaires peuvent être alignés au mieux sur l'Agenda 2030 pour le développement durable**. Cette variété de perspectives signifie que la création d'une approche commune du changement représente un défi. Il est peu probable que des solutions universelles permettent de s'adapter à tous les contextes ; il n'existe pas de solution unique. Les avis des parties prenantes sur les meilleurs moyens de s'assurer que les systèmes alimentaires sont bien adaptés au futur des individus et de la planète sont souvent divergents.



DES CONCERTATIONS QUI FAÇONNENT LES VOIES VERS DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES

La réalisation de cette vision impliquera des changements conséquents de la manière dont la plupart des denrées alimentaires sont financées, produites, transformées, commercialisées, stockées, distribuées, préparées, partagées et consommées. Cela signifiera changer la manière dont les décisions sont prises concernant l'alimentation. Le recours à de nouvelles valeurs et à de nouveaux seuils sera également nécessaire au moment de choisir entre différentes options. Les changements peuvent être décrits dans une voie vers des systèmes alimentaires durables fondée sur les connaissances scientifiques et l'expérience.

Au cours des mois qui précèdent le Sommet, les autorités locales et nationales, ainsi que les différents groupes de parties prenantes des systèmes alimentaires, sont invités à **envisager** les types de systèmes alimentaires nationaux qui seront nécessaires d'ici à 2030 et à **élaborer la voie vers des systèmes alimentaires nationaux durables**. Cela signifie qu'il faut réfléchir à ce qui doit être mis en place pour que tout le monde puisse avoir accès à des aliments produits de façon durable, d'une manière qui contribue à des moyens de subsistance équitables et résilients, et qui fournisse une alimentation saine et nutritive à l'ensemble de la population tout en s'adaptant au changement climatique et en le limitant.

Les **Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires** reposent sur les principes d'engagement du Sommet sur les systèmes alimentaires 2021. C'est la méthode des Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires proposée par l'Envoyé spéciale et détaillée dans le Manuel de référence des Coordonnateurs des Concertations⁷ qui est utilisée. Elles sont conçues pour encourager un large éventail de groupes de parties prenantes des systèmes alimentaires nationaux à s'engager pleinement, en partageant leurs différentes perspectives des systèmes alimentaires et la manière dont ils ont évolué.

Les Concertations visent à encourager les parties prenantes participantes à explorer différents aspects des systèmes alimentaires locaux, à identifier les vulnérabilités de ces systèmes selon différentes perspectives, à explorer les besoins de changement pour garantir un développement durable sur le long terme, et pour décider des priorités d'action à brève échéance. Ce processus d'exploration, d'identification et d'accord entre de multiples parties prenantes contribuera à l'élaboration de voies vers des systèmes alimentaires durables et au résultat du Sommet sur les systèmes alimentaires.

Grâce à une succession de Concertations, les participants auront la possibilité d'analyser les problèmes et d'envisager des manières de les résoudre, et pourront exploiter les différentes perspectives pour discuter et débattre des choix à effectuer. Ils envisageront des compromis selon les options choisies,

identifieront les points de convergence et de divergence entre les parties prenantes, et élaboreront ensemble des voies vers des systèmes alimentaires durables d'ici à 2030.

Pendant que les États membres préparent leurs Concertations, certaines autorités nationales peuvent **s'inspirer des plans existants** de développement national, d'action pour le climat et de systèmes alimentaires durables, ainsi que des accords régionaux et internationaux pertinents. D'autres peuvent décider qu'une **transformation plus conséquente** des systèmes alimentaires nationaux sera nécessaire, en explorant les idées et les opportunités provenant de différentes sources, y compris les travaux du Groupe scientifique et des différentes pistes d'action réalisés avant le Sommet pour soutenir et éclairer les délibérations.

Les Concertations des États membres ont été conçues pour permettre aux participants de travailler ensemble à l'étude de quatre secteurs d'intérêt (ou axes) qui contribueront à l'élaboration de voies nationales vers des systèmes alimentaires durables.

1. **Examiner les objectifs des systèmes alimentaires actuels et étudier leur fonctionnement**, notamment s'ils permettent à toute la population d'accéder à une alimentation saine et nutritive produite de manière durable, et s'ils permettent de répondre aux besoins de tous et contribuent à l'ensemble des 17 Objectifs de Développement Durable.
2. **S'accorder sur les attentes des systèmes alimentaires dans les années à venir**, notamment comment ils contribueront à la bonne santé et nutrition de tous ; aux moyens de subsistance des parties prenantes de ce secteur ; à la résilience de la vie de tous et aux moyens de subsistance face au changement climatique, à la santé personnelle et aux autres inconnues ; au bien-être des femmes et des enfants (en particulier entre la conception et le deuxième anniversaire de l'enfant) ; à la régénération des écosystèmes et de la nature, et aux réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre.
3. **Identifier les changements à apporter aux cours des trois années à venir** concernant les systèmes alimentaires, afin de répondre aux attentes d'ici à 2030, en tenant compte des défis à relever, des façons dont les changements peuvent être apportés afin de les rendre à la fois équitables et justes, et des expériences continues de toutes les personnes (du pays ou d'ailleurs).
4. **Étudier comment les parties prenantes peuvent collaborer à des actions collectives, constituer des partenariats solides, créer des interventions qui se renforcent mutuellement et promouvoir un cycle**

1 <https://summitdialogues.org/wp-content/uploads/2020/11/Manual-for-Convenors.pdf>

d'apprentissage et de partage continu sur les pratiques et les choix politiques qui contribuent à des systèmes alimentaires durables, notamment par une analyse de ceux qui valorisent le soutien au changement, ceux qui s'y opposent, et ceux qui percevront les bénéfices.

Il est peu probable que les secteurs d'intérêt puissent être étudiés consécutivement, mais ceux qui animent et facilitent les Concertations pourront parfois être consultés pour aider les participants lorsqu'ils entreprennent des recherches et tentent de parvenir à un accord sur les voies et les modalités selon lesquelles elles forment la base de l'action collective et du changement. Les accords passés pendant la période des Concertations (et la forme de la voie qui se dessine) planteront le décor pour que les parties prenantes précisent leurs intentions et s'engagent quant à leurs contributions actuelles et futures, vis-à-vis de l'évolution des systèmes alimentaires durables.



ORGANISER LE PROGRAMME DES CONCERTATIONS D'UN ÉTAT MEMBRE

Cette partie fournit des conseils spécifiques pour l'organisation du programme des **Concertations des États membres**.¹ Il est préférable de l'utiliser en association avec le Manuel de référence des Coordonnateurs qui décrit les principaux rôles impliqués dans les Concertations et fournit des conseils étape par étape sur l'organisation de chaque événement de Concertation.

QUI EST RESPONSABLE DE L'ORGANISATION ET DU LANCEMENT DES CONCERTATIONS DES ÉTATS MEMBRES ?

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR DES CONCERTATIONS NATIONALES

Suite à l'annonce des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires le 16 octobre 2020, la Secrétaire générale adjointe de l'ONU, en sa capacité de Présidente du Comité consultatif du Sommet, a envoyé une invitation à chaque État membre afin de lancer un programme de Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires. Par cette invitation, il est demandé aux États membres souhaitant planifier un programme de Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires, de nommer un **Coordonnateur des Concertations des États membres** qui sera chargé d'organiser le programme des Concertations nationales au nom du Gouvernement.

Le Coordonnateur occupera idéalement un poste au sein du cabinet du Président ou du Premier ministre, ou d'un ministère central de coordination de haut niveau. Dans l'idéal, le Coordonnateur devra être en mesure de s'engager auprès de tous les ministères et parties prenantes pertinents au-delà du Gouvernement, afin d'intégrer les résultats du programme de Concertations aux priorités nationales et d'adopter pleinement une approche totale des ODD.

Le Coordonnateur des Concertations des États membres joue un rôle essentiel dans l'organisation générale des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires. Le Coordonnateur est responsable de l'organisation d'un programme de Concertations centré sur l'élaboration d'une voie nationale vers des systèmes alimentaires durables afin d'aligner ces derniers sur les ODD et de contribuer à ces objectifs de manière significative, d'ici à 2030. Le Coordonnateur est également chargé de faire participer un large éventail de groupes de parties prenantes. Ces groupes doivent inclure toutes les parties prenantes généralement impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques liées à l'alimentation, et

doivent aussi inclure ceux qui ne se trouvent généralement pas « à la table » lors de la formulation des politiques, à savoir les exploitants agricoles et les travailleurs du secteur de l'alimentation, les petites et moyennes entreprises de la chaîne de valeur agroalimentaire, les populations autochtones, etc. Il est attendu du Coordonnateur qu'il encourage une approche intégrée, interdisciplinaire et exploratoire afin d'élaborer la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables tout au long de la période des Concertations.

PREMIERS PAS DU COORDONNATEUR

INSCRIPTION SUR LA PASSERELLE

Pour commencer, le Secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires invitera formellement le Coordonnateur des Concertations des États membres à s'inscrire sur la **Passerelle des Concertations**.² La Passerelle donne accès au **Manuel de référence des Coordonnateurs des Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires** ainsi qu'à d'autres supports, en plus du calendrier des réunions d'information et des sessions de formation collective auxquelles les Coordonnateurs sont invités.

Les Coordonnateurs des Concertations peuvent déléguer certaines tâches à des membres que l'on appelle Soutiens aux Concertations. Les Soutiens aux Concertations sont nommés par le Coordonnateur sur la Passerelle des Concertations et ont accès au calendrier de formation et aux mêmes ressources que le Coordonnateur.

EXAMEN DES CONSEILS ET DU MATÉRIEL

Des conseils détaillés, étape par étape, sur la manière pratique d'organiser, accueillir, faciliter et consigner les Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires sont disponibles dans le **Manuel de référence des Coordonnateurs des Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires**. Les Coordonnateurs et les autres organisateurs doivent étudier l'objectif et la méthode des Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires dans le Manuel des Coordonnateurs et dans ce Guide.

Des instructions supplémentaires sont disponibles sur le **site Internet du Sommet**³ en plus des mises à jour sur les **pistes d'action**,⁴ le Groupe scientifique et le **Réseau des Champions**.⁵

1 <https://summitdialogues.org/wp-content/uploads/2020/11/Manual-for-Convenors.pdf>

2 www.summitdialogues.org

3 <https://www.un.org/fr/food-systems-summit>

4 <https://www.un.org/fr/food-systems-summit/action-tracks>

5 <https://www.un.org/fr/food-systems-summit/champions-network>

OPPORTUNITÉS DE FORMATION COLLECTIVE

Des formations et un mentorat en ligne dédiés seront accessibles aux Coordonnateurs, aux Animateurs et aux Facilitateurs des Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires. Les sessions de formation sont organisées dans les six langues de l'ONU et en portugais avec interprétation des discours des intervenants.

La première session de formation des Coordonnateurs permettra de présenter les trois étapes du processus de Concertations des États membres et se concentrera tout particulièrement sur le déroulement de la première étape de la Concertation. Elle comprendra une présentation des ressources disponibles et offrira l'occasion de rencontrer les autres Coordonnateurs et de discuter de tous les problèmes et questions qui se posent. Les Coordonnateurs auront également d'autres occasions d'établir des liens entre les États membres afin de pouvoir s'inspirer de l'expérience des autres. Les dates de formation des Coordonnateurs sont publiées sur le site Internet des Concertations pour le Sommet.

Au fur et à mesure de l'avancée des Concertations des États membres, les Coordonnateurs seront encouragés à poursuivre leur engagement avec l'équipe des Concertations pour le Sommet et avec d'autres Coordonnateurs en les rejoignant lors des sessions hebdomadaires de formation les concernant. Des conseils et un soutien spécifiques à la préparation de chaque étape des Concertations seront apportés, en plus des restitutions à l'équipe du Sommet sur les systèmes alimentaires (notamment les pistes d'action, les Champions et le Groupe scientifique).

MODALITÉS ORGANISATIONNELLES PRÉVUES

MOBILISATION D'UN GROUPE ORGANISATEUR INFORMEL POUR SOUTENIR LE PROGRAMME DES CONCERTATIONS

Une fois nommé, le Coordonnateur des Concertations des États membres peut décider de créer un **groupe organisateur informel** pour soutenir la contextualisation du programme dans le cadre national et soutenir l'organisation des Concertations. Ce groupe pourra inclure des conseillers techniques ayant une expertise dans le domaine des systèmes alimentaires, ainsi que des personnes et des institutions capables d'offrir un soutien opérationnel et financier. Ce groupe peut également inclure des Champions des systèmes alimentaires du pays, ainsi que des responsables de quelques groupes de parties prenantes. Dans les pays bénéficiant d'une présence de l'ONU, le Coordonnateur résident des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies (UNRC et CT) sont disponibles pour accompagner l'État membre et le Coordonnateur des Concertations des États membres dans l'organisation du programme de Concertations.

Le Coordonnateur des Concertations des États membres utilise les ressources de ce groupe organisateur pour **concevoir et élaborer le programme de Concertations**, en examinant les activités et les analyses existantes sur lesquelles s'appuyer, et la manière d'encourager les relations entre les parties prenantes de différents secteurs, disciplines professionnelles et groupes de parties prenantes. Le groupe organisateur peut également aider le Coordonnateur à faire le point sur les données et analyses existantes concernant les systèmes alimentaires nationaux, tels que décrits dans la section ci-après. Ces supports seront

essentiels à la conception du programme des Concertations et permettront de se concentrer sur les défis locaux.

En collaborant étroitement avec le groupe organisateur, le Coordonnateur conçoit le programme des Concertations des États membres. Cela implique généralement trois étapes de Concertations nationales avec des Concertations infranationales lors de la deuxième étape. Si ce travail est déjà bien avancé, si le délai imparti est court ou si la capacité d'organisation est limitée, le nombre de Concertations peut être réduit à deux voire à une seule. De plus amples détails sur la possibilité de fusionner les étapes sont fournis à la fin de ce chapitre.

Le groupe organisateur soutiendra le Coordonnateur pour la définition des tâches à réaliser à chaque étape de la Concertation, en insistant sur la diversité et l'inclusion de la participation. La participation sera élargie entre les étapes 1 et 2, en particulier du fait que l'étape 2 est censée inclure des Concertations infranationales.

NOMMER UN ANIMATEUR DE CONCERTATION ET IDENTIFIER DES COORDONNATEURS INFRANATIONAUX

À l'étape suivante et en collaboration étroite avec le groupe organisateur, le Coordonnateur nomme un **Animateur de Concertation** pour mettre en œuvre chacun des événements des Concertations nationales et identifie des **Coordonnateurs des Concertations infranationales**. Les Animateurs doivent disposer de connaissances approfondies sur les problèmes liés aux systèmes alimentaires, avoir de l'expérience dans la gestion de multiples parties prenantes et, dans l'idéal, connaître au moins certaines des parties prenantes qui seront impliquées. Le Coordonnateur et l'Animateur sont tous les deux chargés de garantir que chaque Concertation est conforme aux réglementations nationales liées à la COVID-19, et de déterminer si l'événement aura lieu en présentiel ou en virtuel.

Le groupe organisateur planifiera alors la première Concertation nationale, en identifiant le lieu, en invitant les participants et en acceptant, avec l'Animateur, les Facilitateurs et les sujets de discussion.

PRÉPARER LES PARTICIPANTS À DES CONCERTATIONS OUVERTES ET STIMULANTES

Lorsque les participants acceptent de rejoindre les Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires, ils sont encouragés à s'exprimer sur ce qui les intéresse maintenant et leurs attentes pour les années à venir. Ils sont invités à participer en tant que personnes, même s'ils reflètent souvent les positions défendues par d'autres membres de leur groupe de parties prenantes. Ils sont également encouragés à faire preuve d'ouverture par rapport aux points de vue des autres, même (ou surtout) s'ils pensent qu'ils ne seront pas d'accord. La volonté des participants individuels à établir des relations, s'engager et étudier ensemble, d'une manière accueillante et ouverte, constitue l'un des éléments clés d'une Concertation réussie. Elle est essentielle pour que les participants puissent examiner ensemble des questions complexes et multidimensionnelles et définir des voies jusqu'ici inexplorées, même s'ils ont des points de vue très différents sur ce qui doit être fait et pourquoi.

Les Coordonnateurs des Concertations sont encouragés à réfléchir aux types d'informations qu'ils doivent chercher à rassembler et à partager avant la Concertation, afin d'aider les participants à progresser dans la Concertation. Ils peuvent demander conseil à des experts des systèmes alimentaires locaux et discuter avec des collègues.

Ils peuvent trouver utile de partager des informations qui permettent de :

- **Remettre en question les perceptions courantes.**
Par exemple : on suppose souvent que les personnes sont obèses dans les environnements où la nourriture est présente en abondance. Cependant, les taux d'obésité augmentent tout particulièrement chez les enfants des pays ou communautés à faibles revenus. Par ailleurs, on imagine souvent que les enfants reçoivent une alimentation inadaptée car leurs parents manquent de connaissances. Cependant, les données relatives au caractère abordable des régimes alimentaires sains ventilées par groupe de revenus révèlent que c'est rarement le fait de l'ignorance ou d'un choix, et qu'il est plus probable que ce soit le résultat de la pauvreté.
- **Mettre l'accent sur les interconnexions entre les différentes composantes des systèmes alimentaires.**
Par exemple : les études environnementales révèlent que certaines ressources naturelles sont appauvries par la production alimentaire dans la mesure où la qualité nutritionnelle des aliments est compromise.
- **Illustrer les compromis à envisager.**
Par exemple : le prix d'achat des aliments pour les consommateurs peut être bien supérieur au prix de vente pour les producteurs à cause des taxes ou des prélèvements.
- **Montrer des tendances intéressantes au fil du temps.**
Par exemple : l'augmentation de l'obésité, des maladies non transmissibles liées à l'alimentation et du nombre de personnes qui suivent un régime alimentaire à base de plantes dans certaines parties du monde.
- **Encourager une perspective plus large des systèmes alimentaires.**
Par exemple : en partageant des informations sur l'origine de la production des denrées alimentaires, l'origine d'importation des aliments et l'endroit où ils ont été transformés.

Des détails supplémentaires sont présentés dans l'[annexe 1](#). Ils concernent les types d'information pouvant être utiles en préparation des Concertations des États membres. La section suivante contient une description des avancées des Concertations des États membres.



ÉTAPE 1

Lancer l'engagement national dans le Sommet

OBJECTIF

L'objectif de l'étape 1 des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires est de lancer un processus inclusif par lequel les parties prenantes impliquées dans le développement des systèmes alimentaires nationaux durables peuvent s'engager et contribuer au processus du Sommet.

Au cours de la l'étape 1 des Concertations, les responsables des groupes nationaux de parties prenantes commencent à explorer les options qui permettront aux systèmes alimentaires nationaux d'être inclusifs, durables et résilients d'ici à 2030. Ils identifient les problèmes émergents pour lesquels il existe un consensus et ceux pour lesquels il existe des désaccords majeurs. Les participants bénéficieront de ressources documentaires et les utiliseront comme base de discussion des possibilités et des vulnérabilités de ces systèmes alimentaires, ainsi que des défis à relever pour que ces systèmes fonctionnent de la manière souhaitée. Ils se concentreront sur les meilleurs moyens de travailler ensemble pour élaborer les voies possibles vers des systèmes alimentaires durables d'ici à 2030.

SUJETS DE DISCUSSION ET SUGGESTIONS DE QUESTIONS

La méthode recommandée pour les Concertations fait appel à des sujets de discussion formulés comme des déclarations futures et des suggestions de questions visant à lancer la conversation. Une **déclaration future** agit comme un objectif commun pour tous : une projection ambitieuse du futur dans les dix années à venir. Elle incite les participants à définir un défi collectif et à imaginer un avenir bien meilleur.

Une **suggestion de question** permet de se concentrer sur le présent et de s'interroger sur les actions qui pourraient être menées au cours des trois prochaines années et qui auraient le plus fort impact pour atteindre l'objectif futur que les participants ont désormais en commun. En suscitant des réflexions pour les trois prochaines années, la Concertation s'oriente vers une action concrète. Des informations supplémentaires concernant cette méthode sont disponibles dans le Manuel de référence des Coordonnateurs des Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires.

Il est prévu que l'étape 1 des Concertations soit structurée en deux périodes de discussion, chacune comportant des présentations brèves suivies de concertations multipartites. Dans la première partie, les participants étudient leurs propres systèmes alimentaires. Dans la deuxième partie, ils envisagent les meilleures manières de s'engager dans la préparation du Sommet sur les systèmes alimentaires.

Les propositions de déclarations futures et les suggestions de questions suivantes peuvent être utilisées pour orienter les deux temps de discussions prévus lors du premier événement des Concertations nationales.

ÉTAPE 1

CONCERTATION NATIONALE - PREMIER TEMPS DE DISCUSSION

Déclaration future recommandée :

En 2030, notre système alimentaire sera adapté aux besoins de la population de notre pays.

Suggestions de questions recommandées :

- Quel est l'objectif de notre système alimentaire ?
- Sur quoi devons-nous concentrer nos efforts ?
- Quels pourraient être les compromis nécessaires ?
- Qui doit s'impliquer pour atteindre cet objectif ?
- Comment doivent-ils être liés les uns aux autres pour réussir ?

ÉTAPE 1

CONCERTATION NATIONALE - DEUXIÈME TEMPS DE DISCUSSION

Déclaration future recommandée :

Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires sera notre tremplin pour préparer une voie nationale qui transformera notre système alimentaire d'ici à 2030.

Suggestions de questions recommandées :

- Quelles opportunités le Sommet peut-il créer pour nous ?
- Que peut nous offrir le Sommet ?
- Comment souhaitons-nous contribuer au Sommet ?

L'annexe 2 contient un planning indicatif de la première étape des Concertations.

PRÉPARATION

Les jours qui précèdent chaque Concertation, le Coordonnateur demandera à l'Animateur de vérifier la liste des personnes ayant accepté l'invitation et les répartira en groupes mixtes de huit personnes maximum qui travailleront au sein de groupes de discussion aux tables des Concertations (si les Concertations ont lieu en présentiel) ou dans des salles de réunion virtuelles (en cas de Concertations virtuelles). Les collaborateurs ou les personnes issus de domaines et d'expériences similaires seront affectés à différents groupes de discussion.

Le Coordonnateur demandera à l'Animateur de préparer les sujets de discussion qui seront abordés dans chaque groupe de discussion et de contacter les participants avant le début de la

Concertation. L'Animateur nomme alors un **Facilitateur au sein de chaque groupe de discussion**, dont le rôle est d'encourager les participants à étudier les questions et à exposer les résultats de son groupe de discussion. Le Facilitateur s'assure que tous les participants ont la possibilité de contribuer et de faire entendre leurs points de vue. Les Facilitateurs sont également nécessaires pour les Concertations virtuelles.

Avant le début des Concertations, l'Animateur prépare les instructions en détaillant la procédure et les résultats attendus de chaque groupe de discussion. Des ressources documentaires (écrites ou vidéo) sont remises aux membres du groupe, en plus d'un sujet de discussion. Juste avant le début de la Concertation, l'Animateur doit rencontrer tous les Facilitateurs désignés afin de leur expliquer leur rôle. Les participants de chaque groupe de discussion doivent débattre dans la langue la plus appropriée et peuvent être accompagnés d'interprètes afin de faciliter la communication.

PARTICIPATION

Il est important que l'ensemble des parties prenantes du système alimentaire national soit représenté dans la progression des Concertations des États membres, intégrant ainsi les différents intérêts. De manière générale, le fonctionnement des Concertations est optimal lorsque le nombre de participants est compris entre 60 et 100. Le Coordonnateur des Concertations des États membres collaborera avec les autres membres du groupe organisateur afin d'identifier jusqu'à 100 personnes invitées à participer aux Concertations des États membres. Généralement, il y aura un mélange de législateurs et de responsables politiques, tant au niveau du gouvernement national qu'au niveau des autorités locales, mais aussi des représentants des communautés locales, des chefs traditionnels et du secteur privé. Des représentants de toutes les parties prenantes impliquées dans les systèmes alimentaires seront invités, y compris ceux qui ne participent habituellement pas à ces événements (peut-être en raison de leur isolement ou de leur manque de ressources). La participation est associée à un engagement important en termes de temps. Chacun devra participer aux trois étapes de la Concertation et être prêt à se réunir entre les étapes afin de contribuer au résultat attendu du processus : la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables.

Tout doit être mis en œuvre pour garantir la diversité, ce qui implique de disposer d'une liste de réserve pour chaque groupe de parties prenantes. Généralement, le responsable de chaque groupe de parties prenantes est invité ; s'il reste de la place, chacun peut être invité à amener au moins un autre membre.

Les invités peuvent inclure des personnalités clés des catégories suivantes :

- Des législateurs nationaux et locaux (représentant différents groupes), spécialement s'ils ont un intérêt spécifique dans les systèmes alimentaires ;
- Des ministres ou des hauts fonctionnaires des différents secteurs du gouvernement, notamment du cabinet du Président ou du Premier ministre, des finances, de la santé, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des forêts, des ressources en eau, des mers et océans, de l'environnement, des sols, du commerce, des

femmes, de la jeunesse, des populations autochtones, du climat, de la gestion des catastrophes ;

- Des hauts fonctionnaires, notamment des responsables de secteurs des autorités locales (par exemple, des villes) ;
- Des représentants des communautés locales, des chefs traditionnels, des entrepreneurs sociaux, des coordinateurs de réseaux et similaires ;
- Des organisations d'agriculteurs, de pêcheurs, d'éleveurs, d'horticulteurs, de forestiers (notamment des représentants des petits propriétaires), des producteurs spécialisés et des organisations de travailleurs agricoles ;
- Des organisations des opérations de transformation des denrées alimentaires et des organisations représentant les travailleurs de ce secteur ;
- Des entreprises de restauration et d'hôtellerie, y compris des chefs et des responsables des achats ;
- Des organisations de la société civile (y compris, mais sans s'y limiter, des organisations de la jeunesse et des femmes, des populations autochtones, des consommateurs, environnementales, de la conservation, du bien-être et d'autres groupes de défense) ;
- Des associations d'entreprises (micro-, petites, moyennes et grandes) liées aux systèmes alimentaires (y compris les associations impliquées dans les intrants, la production, la transformation, le marketing, la distribution, la vente au détail, le recyclage et l'importation-exportation de produits alimentaires) ainsi que des représentants de leurs employés et fournisseurs ;
- Des personnes qui investissent et apportent un soutien financier aux systèmes alimentaires (par exemple, des investisseurs et des systèmes de crédit) ;
- Des organismes scientifiques, des groupes de réflexion, des réseaux de recherche et des institutions universitaires ;
- Des organisations professionnelles liées à la santé publique, la nutrition, les vétérinaires, l'agronomie, la science des sols, la foresterie, l'écologie, etc. ;
- Des écoles et autres établissements scolaires ;
- Des organismes de réglementation et de surveillance ;
- Des groupes de marketing et de communication ;
- Le personnel des organisations sous-régionales, régionales et internationales, notamment des organisations multilatérales, commerciales, de la société civile, des groupes de défense et éducatifs ; et
- D'autres parties prenantes jouant un rôle important dans les systèmes alimentaires.

QUE SE PASSE-T-IL AU COURS DE LA PREMIÈRE ÉTAPE DES CONCERTATIONS DES ÉTATS MEMBRES POUR LE SOMMET SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ?

Au début de la Concertation, l'Animateur s'adresse à tous les participants et décrit, en quelques minutes, l'objectif de la Concertation qui est de faciliter l'élaboration de voies nationales vers des systèmes alimentaires durables et de se préparer pour le Sommet. L'Animateur explique que le temps de discussion devra varier entre 60 et 90 minutes et que les Facilitateurs seront responsables de s'assurer que les groupes de discussion accomplissent la plupart de leurs tâches dans le temps imparti. À la fin du temps de discussion, chaque Facilitateur prend cinq minutes pour exposer brièvement aux autres participants les avancées du groupe et son ressenti. L'Animateur récapitule alors les résultats des différents groupes de discussion et encourage des échanges supplémentaires entre les participants, donnant ainsi la possibilité à ceux qui occupent des postes de responsable de commenter ce qu'ils ont entendu et ressenti.

À la fin de cette Concertation, les participants indiquent s'ils acceptent de rester en contact et de s'engager davantage. Chaque Facilitateur de groupe de discussion rédige un rapport écrit qui résume le résultat du groupe de discussion. Ce rapport est utilisé par l'Animateur pour développer le rapport de synthèse des discussions provenant de tous les groupes de discussion. Aucune déclaration n'est attribuée à des personnes en particulier.

L'Animateur réunit les rapports de tous les groupes de discussion et collabore avec le Coordonnateur à la préparation des restitutions de l'événement des Concertations dans son ensemble. Le Coordonnateur veille à ce que les extraits pertinents du rapport des Concertations soient téléchargés sur le formulaire de compte-rendu officiel du site Internet de la Passerelle des Concertations.

Les formulaires de compte-rendu et les rapports de Concertation servent de base à la synthèse générale des Concertations des États membres qui sera préparée pour le Secrétariat du Sommet. Le Coordonnateur s'appuie aussi sur les rapports des événements des Concertations précédentes pour préparer l'étape suivante dans une progression de Concertations nationales.

Une formation et un encadrement dédiés sont disponibles pour les Coordonnateurs, les Animateurs et les Facilitateurs, avec un réseau de soutien géré et un service d'assistance conçu spécialement pour les Coordonnateurs. Tous auront la possibilité de faire le point entre les étapes de la Concertation et d'être encadrés par le Secrétariat du Sommet. Lorsque la capacité nationale est trop limitée, une Concertation regroupant les étapes 1, 2 et 3 est mieux que rien, surtout si des travaux ont été effectués en amont et peuvent être utilisés pour créer une ébauche de voie nationale pour des systèmes alimentaires durables.



ÉTAPE 2

Recherches approfondies à tous les niveaux

OBJECTIF

La deuxième étape des Concertations des États membres est une période d'études approfondies de l'avenir des systèmes alimentaires dans différents contextes, qui s'étend profondément dans les communautés et les territoires. Elle commence par une série de Concertations infranationales et se termine par une Concertation nationale.

L'objectif de la deuxième étape des Concertations des États membres est de créer une possibilité d'engagement et d'interconnexion entre un groupe encore plus large de parties prenantes grâce à des Concertations multiples qui connectent les niveaux infranational et national. **Les parties prenantes du pays se réuniront** pour discuter et débattre des façons de garantir que les systèmes alimentaires du futur seront durables et équitables. Si leurs discussions identifient des options prometteuses, elles peuvent être prises en compte au moment de proposer les voies vers les systèmes alimentaires du futur.

PRÉPARATION

Afin de préparer l'étape 2 des Concertations, les groupes de parties prenantes individuels (par exemple, les exploitants agricoles, pêcheurs, associations de consommateurs, PME) sont encouragés à organiser des réunions préparatoires afin d'examiner les thèmes du Sommet, les liens qu'ils pourraient établir avec d'autres groupes de parties prenantes, et les moyens par lesquels ils pourraient contribuer à une large transformation des systèmes. Avant l'étape 2 des discussions, les participants pourront étudier les propositions du Groupe scientifique indépendant et des pistes d'action du Sommet pour faciliter les débats.

ÉTAPE 2 DU PROCESSUS DE NIVEAU INFRANATIONAL CONCERTATIONS DES ÉTATS MEMBRES

L'étape 2 du processus de Concertations des États membres **commence par les Concertations infranationales** qui auront lieu partout dans le pays, notamment dans des villes, états ou provinces. Certaines se concentreront sur l'ensemble d'un système alimentaire, d'autres auront une portée plus restreinte, par exemple sur les liens entre producteurs et consommateurs de denrées alimentaires, ou les façons de réduire les risques associés à la production alimentaire. Il sera de la responsabilité du Coordonnateur des Concertations nationales de décider du nombre de Concertations de l'étape 2 à lancer. Les autorités nationales inviteront ensuite les administrations locales à organiser les concertations, qui se dérouleront généralement sur une demi-journée.

Au début, le Coordonnateur de chaque Concertation infranationale de l'étape 2 prépare des présentations brèves portant sur le fonctionnement des systèmes alimentaires dans la ville où la Concertation a lieu, et les plans pour le Sommet des

Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Ces présentations sont suivies de discussions en groupe avec des sujets de discussion centrés sur les relations entre les différentes pistes d'action du Sommet à l'endroit où la Concertation se déroulera. Les participants doivent être assignés à des groupes de discussion afin de refléter une diversité maximale. Les parties prenantes étudieront alors des options de transformation dans leur contexte local ; elles seront encouragées à établir des liens avec les parties prenantes des différents environnements (par exemple, rural/urbain) et à inclure ceux qui ne peuvent normalement pas s'engager les uns avec les autres.

Certaines de ces Concertations infranationales seront directement demandées par le Coordonnateur national. Pour d'autres, des personnes et des organisations peuvent proposer d'organiser des Concertations dans le cadre de l'effort national ; il sera de la responsabilité du Coordonnateur des Concertations nationales de les nommer en tant que Coordonnateurs des Concertations infranationales. Les parties prenantes peuvent aussi organiser des Concertations indépendantes à ce moment-là et chercher à établir des liens avec les Concertations des États membres.

Une fois nommés formellement par le Coordonnateur national, les Coordonnateurs infranationaux seront reconnus sur le site Internet de la **Passerelle des Concertations** et pourront accéder aux formations et au soutien. À la fin de chaque Concertation infranationale de l'étape 2, le Coordonnateur remplit le formulaire de compte-rendu officiel qui sera ensuite téléchargé sur le site Internet de la Passerelle des Concertations.

PROCESSUS DE L'ÉTAPE 2 AU NIVEAU NATIONAL CONCERTATIONS DES ÉTATS MEMBRES

Après l'étape 2 des Concertations infranationales, se tient la **Concertation nationale de l'étape 2**. Au sein de chaque pays, les restitutions des différentes Concertations infranationales doivent être partagées à l'avance avec les participants. Cette Concertation nationale est destinée à collecter les résultats des études infranationales approfondies des systèmes alimentaires locaux, à identifier de nouvelles perspectives sur les options pour des systèmes alimentaires nationaux durables, et à s'assurer qu'ils sont pris en compte pour l'élaboration de la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables. Différentes parties prenantes peuvent alors envisager les engagements qu'elles sont prêtes à prendre.

L'étape 2 de l'événement de Concertation nationale est prévue pour durer une journée entière. Au début, le Coordonnateur des Concertations nationales explique que l'objectif de l'événement est d'identifier, entre l'étape 1 et l'étape 2 des Concertations infranationales, les principaux thèmes à étudier pour la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables. La structure suggérée de l'événement est la suivante : la première session est réservée à la présentation des principaux éléments de l'étape 2 des Concertations infranationales. Les présentations ne doivent pas durer plus de 10 minutes par Concertation infranationale et peuvent être réalisées par le Coordonnateur de chaque Concertation infranationale. L'animateur récapitule ensuite les thèmes qui ont émergé de ces Concertations infranationales. Ils sont alors clarifiés et confirmés dans une brève discussion plénière menée par l'animateur.

ÉTAPE 2

CONCERTATIONS INFRATIONALES

Déclarations futures possibles liées aux thèmes et éléments moteurs du Sommet sur les systèmes alimentaires :

- Personne ne souffre de la faim et tout le monde est bien nourri.
- Tout le monde peut choisir une alimentation saine produite de manière durable.
- La production alimentaire s'attaque aux problèmes liés au changement climatique, en régénérant et en protégeant les écosystèmes critiques et la biodiversité.
- Les producteurs et transformateurs de denrées alimentaires sont correctement récompensés pour avoir produit des aliments de manière durable.
- Le financement des investissements et les autres systèmes de soutien encouragent la production, la transformation et la commercialisation de denrées alimentaires nutritives produites de manière durable.
- Les accords commerciaux encouragent les producteurs, les transformateurs et les consommateurs à adopter des pratiques durables.
- Les systèmes alimentaires répondent constamment aux intérêts et aux besoins des plus vulnérables, notamment des femmes et des enfants.
- Les individus associent inextricablement les systèmes alimentaires à la santé, aux moyens de subsistance, à la régénération et au changement climatique.

Suggestions de questions recommandées :

- Qui devra s'impliquer ?
- Quelles actions pourraient être nécessaires ?
- Comment ces actions seront-elles mises en place ?
- Quels résultats pouvons-nous rechercher ?
- Quel sera l'impact des résultats sur le système alimentaire dans son ensemble ?

ÉTAPE 2

CONCERTATIONS NATIONALES

Déclaration future possible liée aux thèmes et éléments moteurs du Sommet sur les systèmes alimentaires :

D'ici à 2030, notre système alimentaire aura été transformé par notre voie nationale vers des systèmes alimentaires durables.

Suggestions de questions recommandées :

- Comment les problèmes et opportunités issus des Concertations infranationales seront-ils traités ?
- Qui doit s'impliquer ?
- Quelles pourraient être nos prochaines actions ?

L'**annexe 2** contient un planning indicatif des deux niveaux de l'étape 2 des Concertations.

Après une pause, les participants sont ensuite dirigés vers leurs groupes de discussion pour la deuxième session, une discussion d'1h30. Dans l'idéal, on doit compter au moins six groupes de discussion. Chaque groupe de discussion priorise plusieurs thèmes ayant émergé de l'étape 2 des Concertations infranationales à intégrer à la **voie nationale vers des systèmes alimentaires durables**. Une option est de demander à chaque groupe de discussion de classer les thèmes par ordre de priorité à partir de l'une des cinq pistes d'action. Un sixième groupe peut alors identifier les thèmes prioritaires dans une perspective globale des systèmes alimentaires (par exemple, toutes les pistes d'action ensemble).

Le rôle de chaque Facilitateur de groupe de discussion est d'aider les membres à parvenir à un consensus sur les cinq thèmes à prioriser, et d'identifier les points de divergence. À la fin de la période de discussion, les Facilitateurs de chaque groupe de discussion rendront compte des thèmes que leurs groupes auront trouvés les plus pertinents. Une discussion plénière ouverte suivra et les parties prenantes devront tenir compte des thèmes émergents et de leur place dans l'élaboration de la **voie nationale**. Certaines parties prenantes indiqueront alors leur intention de s'engager à soutenir la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables lors du Sommet.

PARTICIPATION

Les participants à l'étape 2 des Concertations infranationales comprendront à la fois des responsables et des membres des groupes de parties prenantes affichant un intérêt actif pour les questions liées aux systèmes alimentaires locaux ; beaucoup viendront de la ville dans laquelle se déroule l'événement. La participation à l'étape 2 des Concertations nationales sera similaire à celle de l'étape 1 des Concertations nationales, et pourra inclure des personnes ayant également participé aux Concertations infranationales.

SUJETS DE DISCUSSION ET SUGGESTIONS DE QUESTIONS

L'**étape 2 des Concertations infranationales** peut être organisée par différentes parties prenantes des systèmes alimentaires et a pour objectif d'étudier les différents thèmes et questions dérivés de l'étape 1. Les déclarations futures et les suggestions de questions proposées peuvent être utilisées pour orienter la discussion de l'étape 2 des Concertations infranationales. Les suggestions de questions doivent être adaptées à la déclaration future choisie, et formulées de manière ouverte pour susciter la discussion.

Les sujets de discussion de l'**étape 2 des Concertations nationales** reposeront principalement sur les résultats des Concertations infranationales ramenés au niveau national à des fins de réflexion et de consolidation. Les Coordonnateurs nationaux peuvent également utiliser les Concertations indépendantes qui ont lieu dans leur pays ou ailleurs et qui concernent des thèmes pertinents. Dans l'idéal, les sujets de discussion sont des déclarations spécifiques sur l'état souhaité des systèmes alimentaires nationaux en 2030, et peuvent refléter les aspects des systèmes alimentaires futurs souhaités qui sont étudiés par le Groupe scientifique et les pistes d'action du Sommet. Dans ce cas, la tâche des participants consiste à tenir compte des politiques ou pratiques qui peuvent être

mises en œuvre au cours des trois prochaines années afin de contribuer de manière significative à l'état futur souhaité. Les participants doivent également débattre de la manière dont les différentes parties prenantes peuvent être réunies pour s'assurer que les changements sont mis en application et que l'on obtient les résultats attendus.

PROGRÈS RÉALISÉS À LA FIN DE L'ÉTAPE 2

À la fin de l'étape 2, l'engagement des parties prenantes nationales dans l'étude des systèmes alimentaires locaux et nationaux sera large, et de nouvelles perspectives auront été identifiées sur les options de transformation des systèmes alimentaires nationaux à prendre en compte lors de l'élaboration de la voie nationale. Les différentes parties prenantes réfléchiront aux engagements qu'elles sont prêtes à prendre et en débattront entre elles.

Entre l'étape 2 et l'étape 3, le Coordonnateur des Concertations nationales incorporera les restitutions de l'étape 2 au projet de voie nationale vers des systèmes alimentaires durables qui sera ensuite débattu à l'étape 3 des Concertations.



ÉTAPE 3

Consolidation, intentions et engagements

L'objectif de la troisième étape des Concertations des États membres est double : tout d'abord, élaborer une voie nationale vers des systèmes alimentaires qui soient durables d'ici à 2030, conformément aux 17 Objectifs de Développement Durable, puis consolider les intentions et les engagements des différentes parties prenantes à contribuer à cette voie. Les participants à l'étape 3 des Concertations auront accès aux résultats de l'étape 2 des Concertations et aux propositions du Groupe scientifique et des pistes d'action du Sommet.

PRÉPARATION

Le Secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires organisera une session de compte-rendu pour les Coordonnateurs, les Animateurs et les Facilitateurs entre les étapes 2 et 3. Le groupe organisateur informel se réunira brièvement après l'étape 2 afin d'étudier les avancées et de convenir des plans pour l'étape 3. Le groupe organisateur travaillera ensuite avec des partenaires afin de mettre en place les modalités de l'étape 3, d'établir le programme et de le communiquer plus largement. Le projet de voie nationale vers des systèmes alimentaires durables doit être préparé : il reposera sur les initiatives nationales existantes en tenant compte des perspectives plus larges des systèmes ayant émergé au cours de l'étape 2 des Concertations.

Avant le début de l'étape 3 des Concertations, les participants recevront les résultats consolidés de l'étape 2 des Concertations, en plus des propositions du Groupe scientifique et des pistes d'action. Des occasions spécifiques de répondre à ces propositions peuvent émerger au cours de l'étape 3 des

ÉTAPE 3

CONCERTATION NATIONALE - PREMIER TEMPS DE DISCUSSION

Déclarations futures possibles :

Créer notre voie vers le système alimentaire dont nous aurons besoin en 2030

Suggestions de questions recommandées :

- Où existe-t-il un consensus ?
- Quelles questions devons-nous approfondir ?
- Quelles sont les différences actuellement insolubles ?

ÉTAPE 3

CONCERTATION NATIONALE - DEUXIÈME TEMPS DE DISCUSSION

Déclarations futures possibles :

En travaillant ensemble, nous parviendrons à transformer nos systèmes alimentaires nationaux.

Suggestions de questions recommandées :

- Quelles actions avons-nous l'intention d'entreprendre ?
- Quelles seront nos réelles avancées ?
- Qui s'engage à participer à ce travail ?

Concertations et il est probable qu'elles incluront une série d'approches phares innovantes à impact élevé basées sur des études scientifiques. Elles sont particulièrement importantes dans le contexte du Sommet si elles recueillent le soutien de nombreuses parties prenantes.

PROCESSUS

Les responsables des parties prenantes se réunissent à nouveau, généralement pendant une journée, afin de définir l'orientation de la voie vers des systèmes alimentaires nationaux durables pour la décennie à venir. Les discussions peuvent être structurées en deux périodes. Au cours de la première période de discussion, les membres des groupes de discussion examinent les résultats de l'étape 2 des Concertations, en même temps que les travaux du Groupe scientifique et des pistes d'action. Ils étudient les thèmes émergents de l'étape 2 afin d'établir le contour général de la voie nationale. Ils commencent ensuite à examiner les questions qu'elle devrait couvrir et les moyens de traiter les plus urgentes.

Lors du deuxième temps de discussion, les membres des groupes de discussion étudient puis recherchent un certain consensus concernant les actions à mener dans les années à venir. Ils doivent indiquer la priorité de chaque action et démontrer comment elle s'alignera sur la voie choisie et y contribuera. Ceux qui le souhaitent peuvent décider des grandes lignes des déclarations d'intention et des engagements d'action future.

SUJETS DE DISCUSSION ET SUGGESTIONS DE QUESTIONS

Les déclarations futures et les suggestions de questions proposées peuvent être utilisées pour orienter la discussion à l'étape 3 des Concertations nationales. Les suggestions de questions doivent être adaptées à la déclaration future choisie et formulées de manière ouverte pour susciter une discussion.

PARTICIPATION

L'étape 3 des Concertations sera menée par le Coordonnateur des Concertations nationales. Il est souhaitable d'inclure une représentation de haut niveau des secteurs du gouvernement responsables de différents aspects des systèmes alimentaires, au moins pour une partie de l'événement. Les participants de tous les groupes de parties prenantes doivent avoir obtenu suffisamment d'autorité pour pouvoir au moins explorer les options d'élaboration des voies nationales vers des systèmes alimentaires durables à l'avenir, ainsi que les intentions et les engagements des différentes parties prenantes. La participation sera vraisemblablement similaire à celle de l'étape 1 des Concertations, enrichie des personnes qui ont joué un rôle central dans les différentes Concertations de l'étape 2.

PROGRÈS RÉALISÉS À LA FIN DE L'ÉTAPE 3

D'ici la fin de cette troisième étape des Concertations des États membres, les éléments de la voie nationale doivent être suffisamment clairs pour former la base du travail futur des parties prenantes nationales pour encourager les systèmes alimentaires nationaux dans les années à venir. Les parties prenantes auront des connaissances plus approfondies des approches potentielles des systèmes alimentaires durables et des alliances qui permettent de les faire progresser dans différents contextes.

Les restitutions de l'étape 3 des Concertations des États membres récapituleront le travail effectué pour développer une ébauche possible de la voie nationale et des engagements des parties prenantes qui seront déclarés lors du Sommet sur les systèmes alimentaires. Il est souhaitable que les parties prenantes continuent de développer et d'utiliser cette voie au fur et à mesure qu'elles progressent sur le chemin des systèmes alimentaires durables.

Une fois que le Coordonnateur aura rempli le formulaire de compte-rendu, ce dernier devra être téléchargé sur le **site Internet de la Passerelle des Concertations**. Le contenu du formulaire de compte-rendu permettra de développer un rapport de synthèse des résultats des Concertations des États membres.

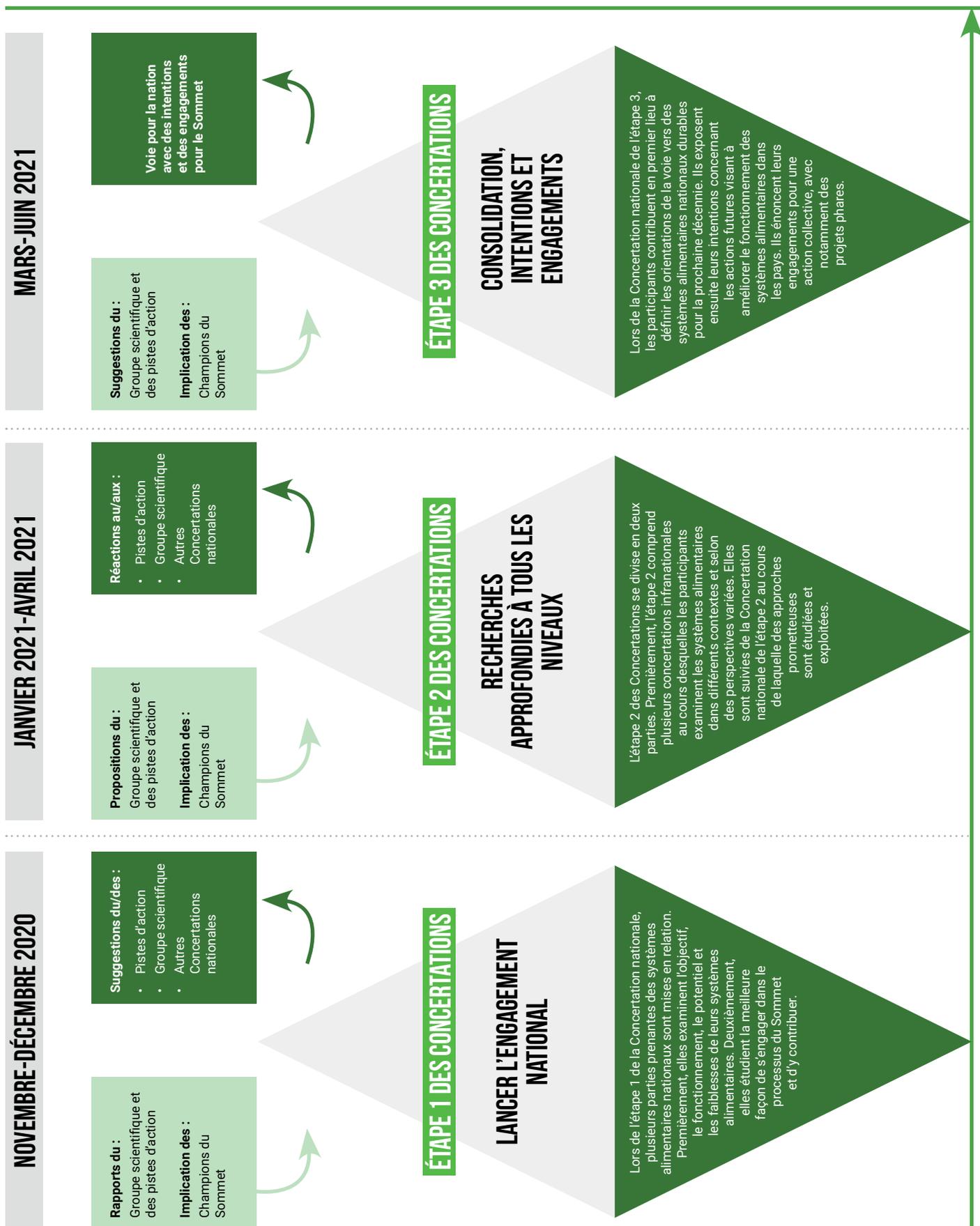


ÉTAPE 4

Concertations après le Sommet

Le Coordonnateur, en association avec les autres personnes impliquées dans l'organisation des Concertations nationales avant le Sommet, décidera des priorités et de la méthodologie de l'étape 4 des Concertations, organisera la participation et nommera un Animateur. Une décision peut être prise concernant la possibilité d'organiser l'étape 4 des Concertations au niveau infranational également. Le formulaire de compte-rendu de l'étape 4 des Concertations sera développé après le Sommet afin de garantir l'alignement sur les systèmes de contrôle des avancées futures convenues pendant le Sommet. Des mises à jour seront annoncées dans la newsletter du Sommet et des informations seront publiées sur le site Internet summitdialogues.org.

CONNECTER LES CONVERSATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES



COMBINER LES ÉTAPES DES CONCERTATIONS

Il est possible de fusionner les étapes des Concertations si nécessaire. Les étapes 1 et 2 peuvent être fusionnées et l'étape 3 réalisée environ un mois après. Dans ce cas, il serait plus efficace de fusionner les Concertations au niveau infranational et au niveau national. Si la progression des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires a été conçue pour favoriser les échanges continus entre les conversations nationales et internationales. À chaque étape, les résultats des Concertations des États membres éclairent les pistes d'action au niveau international et de la même manière, le Groupe scientifique et les pistes d'action apportent des contributions aux Concertations des États membres à chaque étape.

Après chaque Concertation, il sera demandé aux Coordonnateurs de soumettre un compte-rendu officiel au Sommet sur les systèmes alimentaires via le site Internet **Passerelle des Concertations**, en utilisant le formulaire en ligne. Le contenu de ce compte-rendu sera synthétisé pour fournir une évaluation globale du résultat de chaque étape des Concertations des États membres. Une description détaillée du formulaire de compte-rendu et du processus est fournie dans le **Manuel de référence des Coordonnateurs des Concertations pour le du Sommet sur les systèmes alimentaires**.

ÉTAPE 1 DES CONCERTATIONS DES ÉTATS MEMBRES

Apport mondial : Avant l'étape 1 des Concertations des États membres, les Coordonnateurs recevront des rapports des pistes d'action et du Groupe scientifique au niveau mondial, et seront soutenus par l'implication du réseau des Champions du Sommet.

Compte-rendu des États membres : Une fois la première étape terminée, l'Animateur réunit les rapports de tous les groupes de discussion et collabore avec le Coordonnateur pour préparer le compte-tendu de l'événement des Concertations dans son ensemble. Le Coordonnateur veille à ce que les extraits pertinents du rapport des Concertations soient téléchargés dans le formulaire de compte-rendu officiel du site Internet de la **Passerelle des Concertations**. Le compte-rendu de la première étape des Concertations des États membres récapitulera les résultats de la première étape et indiquera les domaines que les responsables de groupes de parties prenantes s'attendent à approfondir à l'occasion de la deuxième étapes des Concertations. Les formulaires de compte-rendu et les rapports des Concertations servent de base à la synthèse générale des Concertations des États membres qui sera préparée pour le Secrétariat du Sommet, les pistes d'action et le Groupe scientifique.

ÉTAPE 2 DES CONCERTATIONS DES ÉTATS MEMBRES

Apport mondial : Avant l'étape 2 des Concertations des États membres, les participants recevront des propositions des pistes d'action et du Groupe scientifique au niveau mondial et seront soutenus par l'implication du réseau des Champions du Sommet.

Compte-rendu des États membres : Une fois la deuxième étape des Concertations aux niveaux infranational et national terminée, l'Animateur réunira les rapports de tous les groupes de discussion et collaborera avec le Coordonnateur pour préparer le compte-tendu de l'événement des Concertations dans son ensemble. Le Coordonnateur doit veiller à nouveau à ce que les extraits pertinents du rapport des Concertations soient téléchargés dans le formulaire de compte-rendu officiel du site Internet de la **Passerelle des Concertations**. Ce compte-rendu sera mis à la disposition du Groupe scientifique du Sommet, des pistes d'action et du réseau des Champions.

ÉTAPE 3 DES CONCERTATIONS DES ÉTATS MEMBRES

Apport mondial : Avant l'étape 3 des Concertations des États membres, les participants recevront des suggestions des pistes d'action et du Groupe scientifique, et seront soutenus par l'implication du réseau des Champions du Sommet.

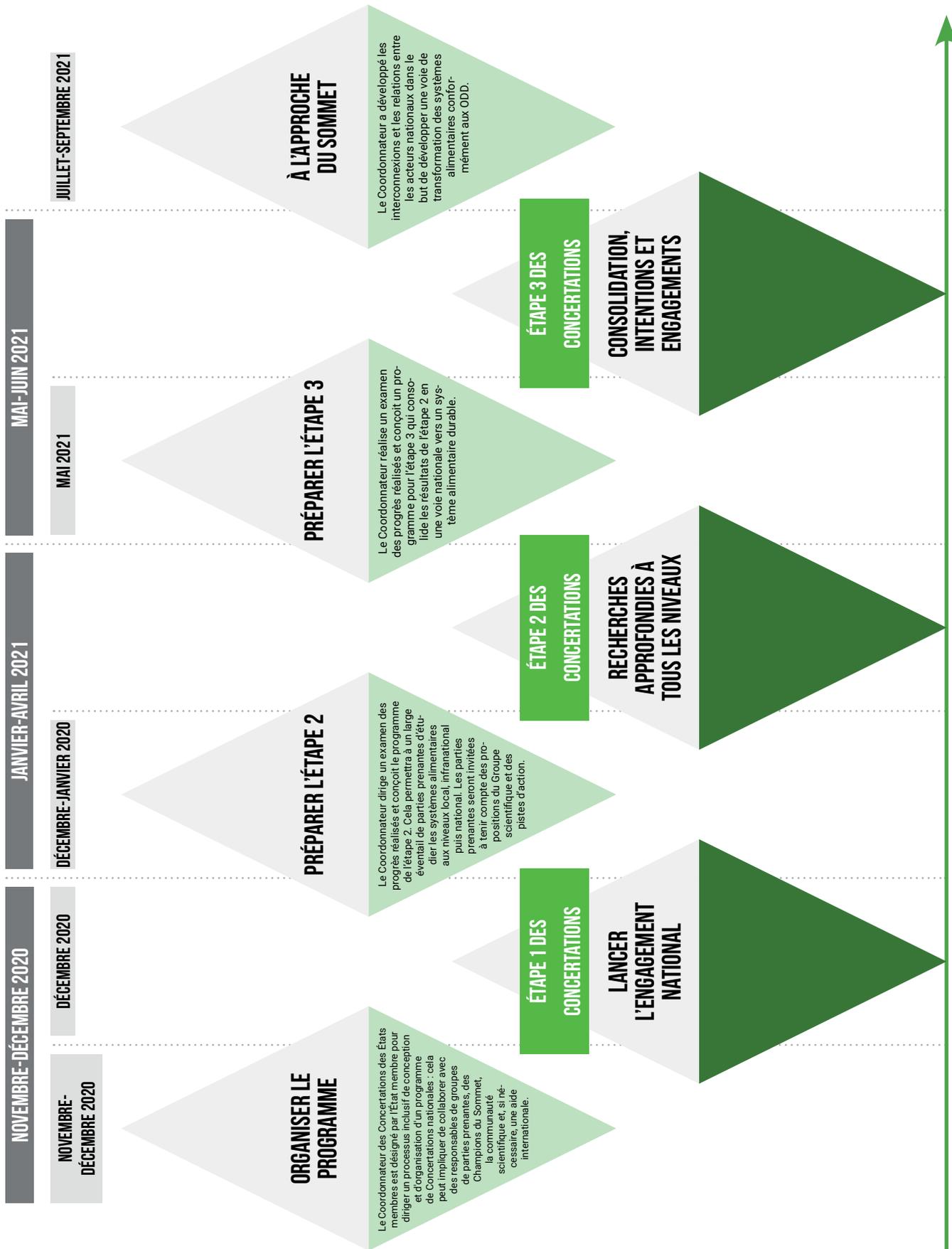
Compte-rendu des États membres : Les restitutions de l'étape 3 des Concertations des États membres récapituleront le travail effectué pour développer une ébauche possible de la voie nationale et des engagements des parties prenantes qui seront déclarés lors du Sommet sur les systèmes alimentaires 2021. Il est souhaitable que cette voie continue à être développée et utilisée régulièrement par les parties prenantes nationales au fur et à mesure qu'elles progressent sur leur chemin des systèmes alimentaires durables.

CALENDRIER

Les Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires représentent un processus d'engagement mondial critique qui mènera au Sommet sur les systèmes alimentaires en septembre 2021, conjointement avec l'Assemblée Générale des Nations Unies. Tous les États membres sont invités à mener un processus de Concertations en trois étapes entre novembre 2020 et juin 2021, tel que décrit dans le tableau ci-après. Les trois étapes devraient se terminer au moment de la réunion ministérielle préalable au Sommet qui se tiendra en juillet 2021. Les États membres sont également invités à planifier une Concertation de suivi après le Sommet afin de profiter de l'élan et des engagements pour faire évoluer leurs systèmes alimentaires. Pour les besoins de la planification des Concertations des États membres, la durée approximative prévue pour chacune des principales étapes organisationnelles est indiquée sur le graphique « *Calendrier d'action recommandé pour les Concertations des États membres* » à la page suivante.



CALENDRIER D'ACTION RECOMMANDÉ POUR LES CONCERTATIONS DES ÉTATS MEMBRES



ÉLABORATION D'UNE VOIE VERS DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES NATIONAUX DURABLES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXPLORER LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES NATIONAUX ET LOCAUX

Pour aligner les parties prenantes sur les voies menant à des systèmes alimentaires nationaux durables, les participants aux Concertations peuvent trouver utiles d'étudier s'il existe déjà une voie et l'alignement des parties prenantes sur cette voie, en identifiant les obstacles ou les facteurs freinant la mise en œuvre. Les participants peuvent également envisager les possibilités d'encourager le changement et étudier si les politiques nationales fournissent un contexte favorable au changement qui se doit se produire. Les politiques sont-elles soutenues par les lois nécessaires ? Les incitations financières pour le changement sont-elles appropriées ? Les nouveaux partenariats et alliances peuvent-ils soutenir le changement ou l'innovation et de nouvelles recherches sont-elles nécessaires ? Certaines parties prenantes donneront des exemples de leur propre expérience (pratiques traditionnelles, projets pilotes, nouvelles solutions innovantes etc.). Au fur et à mesure que ces initiatives sont étudiées et analysées, elles peuvent s'avérer offrir un potentiel important en tant que stimulant de la transformation.

Le Coordonnateur et l'équipe organisatrice peuvent trouver utile de partager des informations avec les participants concernant les systèmes alimentaires nationaux et/ou locaux avant l'étape 1 et l'étape 2 des Concertations. Ces informations peuvent aider à l'établissement d'un point de référence commun, basé sur des données probantes, et stimulent la réflexion avant l'événement. Elles peuvent être partagées sous la forme de rapports, de liens vers des documents pertinents ou de vidéos le cas échéant.

QUESTIONS À ÉTUDIER CONCERNANT LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES NATIONAUX ET LOCAUX

La liste suivante identifie les questions liées aux systèmes alimentaires qui peuvent être prises en compte avant une Concertation sur les systèmes alimentaires. Les participants peuvent être encouragés à étudier les questions en obtenant des informations au sein de leurs propres communautés, de leurs groupes de parties prenantes, ou à partir de sources de référence. La liste de contrôle est divisée en cinq parties :

1. L'impact des systèmes alimentaires sur les différents groupes de personnes, les écosystèmes, la biodiversité et le climat
2. Le fonctionnement des différentes chaînes d'approvisionnement et les problèmes rencontrés par les personnes qui y travaillent
3. La manière dont le contexte (ou l'environnement alimentaire) influence les modes de consommation alimentaire des personnes
4. Les facteurs qui façonnent les systèmes alimentaires locaux
5. Les politiques pertinentes des systèmes alimentaires

IMPACTS DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES SUR LES PERSONNES, LES ÉCOSYSTÈMES, LA BIODIVERSITÉ ET LE CLIMAT

Les systèmes alimentaires impactent la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des populations, leurs moyens de subsistance, la nature et l'environnement, et la gouvernance des territoires. Cela peut changer d'une saison à une autre, ou selon les années et le degré de changement de l'impact. La liste des questions liées à l'impact des systèmes alimentaires porte sur quatre domaines :

- **La sécurité alimentaire et la nutrition**
Quel est le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire ? Des différents types de malnutrition (amaigrissement, retard de croissance, surpoids et obésité, carence en micronutriments) et maladies liées à l'alimentation (diabète, cancer, maladies cardiovasculaires) dans les différents groupes de population et tranches d'âge ? Certains groupes de population sont-ils plus touchés que d'autres (par exemple, selon les revenus, le sexe, le lieu). Comment évoluent ces taux sur la durée ? Quels sont les coûts associés pour les personnes, les foyers et les systèmes de santé ?
- **L'économie et la société**
Quelle est la contribution du secteur alimentaire à l'économie locale ou nationale dans son ensemble ? Quelles sont les principales parties prenantes économiques des systèmes alimentaires (par exemple, les grandes ou les petites entreprises) ? Quel pourcentage de la population active travaille dans les systèmes alimentaires (y compris la production, la transformation, la vente au détail, la restauration) ? Quels types d'emploi sont disponibles (contrats à court terme ou long terme par rapport aux contrats journaliers ; saisonniers par rapport aux permanents, déclarés par rapports aux non déclarés). Quelle proportion de la population active a accès à la protection sociale ? Quelle est l'ampleur des inégalités dans la rémunération des personnes travaillant dans les systèmes alimentaires, par exemple, entre les hommes et les femmes, entre les jeunes et les personnes plus âgées ou d'autres groupes de la population ?
- **La gouvernance et le territoire**
Comment les systèmes alimentaires affectent-ils les modèles d'utilisation et le contrôle des terres ? La dynamique des systèmes alimentaires affecte-t-elle les politiques et l'économie de territoires spécifiques (par exemple, les modes d'utilisation des terres et le régime foncier, les conditions d'emploi), ainsi que les relations entre les producteurs de denrées alimentaires, les revendeurs, les consommateurs, les autorités locales, etc. ?
- **L'environnement**
Quel est l'impact environnemental des systèmes alimentaires, en particulier la production, la transformation et le transport des aliments ? L'impact peut inclure les quantités d'eau utilisées, la pollution des aquifères, l'état des sols, le niveau de déforestation, l'ampleur des émissions de gaz à effet de serre, en insistant tout particulièrement sur leur évolution au fil des ans. Quels sont les effets de la

transformation et du transport des denrées alimentaires sur l'environnement ? Dans quelle mesure les pertes ou le gaspillage alimentaires constituent-ils un défi ? Quels sont les efforts mis en place pour les minimiser ?

QUESTIONS LIÉES AUX CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE

Le transport des aliments entre leur lieu de production et leur lieu de consommation est appelé chaîne d'approvisionnement. Les principales fonctions des chaînes d'approvisionnement alimentaire incluent la production, le commerce, la transformation, le stockage, le transport et la vente au détail. Les pertes et le gaspillage alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement sont considérables. La liste des questions relatives aux chaînes d'approvisionnement alimentaires couvre six domaines :

- **La production**
Où et comment les principales denrées alimentaires sont-elles produites ? Quels sont leurs rendements ? Quels sont les intrants utilisés ? Quelle est l'efficacité de la production ? Quelle quantité de chaque denrée alimentaire est produite pour les humains ? Pour les animaux ? À d'autres fins ? Qui sont les exploitants agricoles et les transformateurs de denrées alimentaires ? Comment sont-ils organisés ?
- **Le commerce**
Les denrées alimentaires sont-elles destinées à la consommation intérieure ou à l'exportation ? Dans quelle mesure la population est-elle dépendante des importations de denrées alimentaires ? Quelle est la balance commerciale pour les différents produits alimentaires ?
- **La transformation**
Comment les différents aliments sont-ils transformés ? Qu'est-ce qui est transformé et où ? Quelles entreprises sont chargées de la transformation : les petites, les moyennes ou les grandes entreprises ? Quels systèmes permettent de garantir la conformité aux normes de sécurité et de qualité des denrées alimentaires ?
- **Le stockage et le transport**
Où et comment les aliments sont-ils stockés ? Qui est responsable du stockage ? Comment les aliments sont-ils transportés et qui les transporte ?
- **La vente au détail**
Où et comment les différents groupes de personnes obtiennent-ils leurs aliments ? L'accès varie-t-il en fonction des périodes de l'année ? Quelle part de la nourriture de la population provient de sa propre production ? Quelle est la part d'utilisation des marchés de produits frais, des magasins locaux ou des supermarchés ?
- **La perte et le gaspillage alimentaires**
Dispose-t-on d'informations sur la quantité d'aliments perdus ou gaspillés ? Où se produisent les plus grandes pertes et pourquoi ?

LE CONTEXTE QUI INFLUENCE LES RÉGIMES ALIMENTAIRES DES PERSONNES

Ce que les gens mangent est déterminé par la disponibilité, le caractère abordable et désirable des différents régimes, et le choix est influencé à la fois par la culture et les habitudes. La liste des questions sur le choix alimentaire porte sur trois domaines :

- **La disponibilité**
Les denrées alimentaires disponibles sur les marchés locaux, en particulier les produits frais, présentent-elles une grande diversité ? Existe-t-il une pénurie de certains aliments dans certaines régions ? Existe-t-il des variations saisonnières dans la disponibilité ?
- **Le caractère abordable**
Quel est le coût d'une alimentation saine pour les foyers ? Au sein des différents groupes de revenus, quelle est la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation ? Existe-t-il des niveaux de revenus au-dessous desquels une alimentation saine n'est pas abordable ? Quelle est l'ampleur de cette pauvreté alimentaire ?
- **Le caractère désirable et les habitudes des consommateurs**
Quels sont les aliments les plus couramment consommés dans la ville ? Quel est le niveau de diversité alimentaire ? Les préférences alimentaires évoluent-elles avec le temps ? La consommation de denrées alimentaires hautement transformées est-elle en augmentation ? Pour qui ? Existe-t-il des différences rurales/urbaines ? Par quoi les préférences des consommateurs sont-elles influencées ? Où les consommateurs peuvent-ils obtenir des informations sur les denrées alimentaires ? Comment et où les individus mangent-ils principalement ? Assiste-t-on à une augmentation des repas consommés à l'extérieur, dans des restaurants ou chez des vendeurs dans la rue ? Existe-t-il des politiques de protection des consommateurs et de promotion d'une alimentation saine, par exemple, des normes de fortification, sur l'étiquetage des aliments, les cotisations « sucre », etc. ?

LES FACTEURS QUI FAÇONNENT LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES LOCAUX

La liste des questions est divisée en cinq groupes de facteurs qui influencent les systèmes alimentaires locaux :

- **Les facteurs biophysiques et environnementaux**
Comment le changement climatique et la dégradation de l'environnement affectent-ils les systèmes alimentaires locaux (avec notamment une fréquence accrue des sécheresses et des inondations, des conditions météorologiques moins prévisibles, l'évolution des niveaux de pollution des sols) ?
- **Les facteurs politiques, territoriaux et de gouvernance**
Comment les politiques gouvernementales élaborent-elles les systèmes alimentaires ? Quels sont les défis associés à leur mise à œuvre ? Les systèmes alimentaires sont-ils affectés par les conflits ? Comment les régimes fonciers (par exemple, les droits relatifs à la terre et à l'eau) affectent-ils les systèmes alimentaires ?
- **Les facteurs infrastructurels et technologiques**
Comment la disponibilité des infrastructures influe-t-elle sur les modes de transformation, de distribution et de vente des denrées alimentaires (notamment l'accès aux routes et aux

autres moyens de transport, aux installations de stockage, aux marchés) ? Les parties prenantes des systèmes alimentaires ont-elles accès aux technologies qui leur permettent d'investir, d'innover et d'évoluer (par exemple, les télécommunications, les installations de transformation, ainsi que la recherche et le développement) ?

- **Les facteurs socio-économiques**

En quoi la situation économique locale a-t-elle évolué ces dernières années ? Est-elle plus ou moins favorable à l'augmentation des investissements dans les systèmes alimentaires ? Certains éléments spécifiques des systèmes alimentaires (par exemple, la production, la transformation, la vente au détail ou la restauration) sont-ils particulièrement affectés par les changements économiques ? Les disparités économiques affectent-elles la capacité des différentes parties prenantes à s'engager dans les systèmes alimentaires ? La dynamique de genre influence-t-elle la manière dont les systèmes alimentaires fonctionnent (par exemple, existe-t-il une différence de contrôle des ressources et en termes de prise de décisions lorsqu'ils sont ventilés par sexe) ?

- **Les facteurs démographiques**

Comment la dynamique des populations affecte-t-elle les systèmes alimentaires ? Existe-t-il des pénuries de main d'œuvre dans certaines régions (par exemple, parce que les jeunes quittent les zones rurales) ? Le manque de possibilités d'emploi dans certaines régions précipite-t-il les migrations ? La croissance démographique pose-t-elle un défi en termes de garantie d'une disponibilité suffisante de nourriture abordable pour tous ?

OBTENIR DES INFORMATIONS AVANT LES CONCERTATIONS

Les sources d'information varient considérablement selon les pays. Elles impliqueront généralement le Bureau central des statistiques (ou tout équivalent) et les Ministères de l'alimentation et de l'agriculture, de la santé, de la planification/économie, du commerce, de l'environnement, du travail et des affaires sociales, des femmes, etc. Les Coordonnateurs peuvent s'appuyer sur les rapports existants, les politiques et les exercices de cartographie des parties prenantes. Les Coordonnateurs peuvent également consulter les **bases de données mondiales** qui compilent déjà les données associées aux systèmes alimentaires. Par exemple, le site Internet du **Food Systems Dashboard**² (Tableau de bord des systèmes alimentaires) comprend des fiches par pays avec un large éventail de données se rapportant aux systèmes alimentaires regroupés selon de nombreux ensembles de données mondiaux, qui couvrent des secteurs variés.

POLITIQUES RELATIVES AUX SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Le Coordonnateur peut souhaiter faire une brève présentation des politiques qui influencent et/ou essaient de répondre aux questions décrites ci-dessus. Cela peut inclure des politiques se rapportant aux denrées alimentaires, à l'agriculture, à la santé, à la protection sociale, à l'environnement et au changement climatique, à l'éducation, au commerce et à la vente, etc. Les Coordonnateurs sont particulièrement encouragés à inclure les politiques nationales développées ou examinées à la lumière des recommandations et orientations politiques du **Comité sur la sécurité alimentaire mondiale**¹. Les Directives volontaires sur la gouvernance responsable de la propriété foncière, de la pêche et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale sont particulièrement importantes pour l'analyse des systèmes alimentaires.

1 <http://www.fao.org/cfs/cfs-home/activities/nutrition/fr/>

2 <https://foodsystemsdashboard.org/>

EXEMPLE D'AGENDA DES CONCERTATIONS POUR LE SOMMET SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

EXEMPLE D'AGENDA POUR L'ÉTAPE 1 DES CONCERTATIONS POUR LE SOMMET SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

L'étape 1 des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires prendra normalement une journée et peut être divisée en deux temps de discussion. Voici un exemple de planning type d'un événement en présentiel commençant à 8h30. Un événement similaire peut être configuré en deux sessions via une plateforme basée sur le Web.

HEURE	SESSION	RESPONSABLE
8h00	<ul style="list-style-type: none"> Inscription des participants Briefing des Facilitateurs des groupes de discussion par l'Animateur 	
DÉCLARATIONS INITIALES		
8h30	<ul style="list-style-type: none"> Accueil officiel de tous les participants 	Coordonnateur des Concertations nationales
8h35	<ul style="list-style-type: none"> Introduction au Sommet sur les systèmes alimentaires 2021 	Haut représentant de l'ONU
8h45	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des systèmes alimentaires nationaux : voie vers un développement durable d'ici à 2030 	Haut fonctionnaire national
9h00	<ul style="list-style-type: none"> Pause 	
CONCERTATIONS		
9h15	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des groupes de discussion 	Animateur
9h30	<ul style="list-style-type: none"> Premier temps de discussion : Focus sur les systèmes alimentaires nationaux 	Animateur
11h00	<ul style="list-style-type: none"> Pause 	
11h15	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des Facilitateurs 	Animateur
12h15	<ul style="list-style-type: none"> Résumé de l'Animateur 	Animateur
12h30	<ul style="list-style-type: none"> Pause 	
13h30	<ul style="list-style-type: none"> Deuxième temps de discussion : Focus sur le Sommet sur les systèmes alimentaires 2021 	Animateur
15h00	<ul style="list-style-type: none"> Pause 	
15h15	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des Facilitateurs 	Animateur
16h15	<ul style="list-style-type: none"> Résumé de l'Animateur 	Animateur
CONCLUSION		
16h30	<ul style="list-style-type: none"> Anticiper l'étape suivante des Concertations des États membres 	Hauts fonctionnaires et Coordonnateur des Concertations nationales
17h00	<ul style="list-style-type: none"> Clôture et au revoir 	Coordonnateur des Concertations nationales

EXEMPLE D'AGENDA DE L'ÉTAPE 2 DES CONCERTATIONS INFRANATIONALES POUR LE SOMMET SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

HEURE	SESSION	RESPONSABLE
8h00	<ul style="list-style-type: none"> Inscription des participants Briefing des Facilitateurs des groupes de discussion par l'Animateur 	
DÉCLARATIONS INITIALES		
8h30	<ul style="list-style-type: none"> Accueil officiel de tous les participants Présentation du Sommet sur les systèmes alimentaires 	Coordonnateur des Concertations nationales
8h40	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des questions liées aux systèmes alimentaires locaux 	Coordonnateur des Concertations infranationales
8h50	<ul style="list-style-type: none"> Introduction au Sommet sur les systèmes alimentaires 2021 et aux Concertations infranationales 	Animateur
9h00	<ul style="list-style-type: none"> Pause 	
CONCERTATIONS		
9h15	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des groupes de discussion 	Animateur
9h30	<ul style="list-style-type: none"> Premier temps de discussion : Focus sur les systèmes alimentaires nationaux 	Animateur
11h00	<ul style="list-style-type: none"> Pause 	
11h15	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des Facilitateurs 	Animateur
12h15	<ul style="list-style-type: none"> Résumé de l'Animateur 	Animateur
CONCLUSION		
12h30	<ul style="list-style-type: none"> Anticiper l'étape suivante des Concertations des États membres 	Coordonnateur des Concertations infranationales
13h00	<ul style="list-style-type: none"> Clôture et au revoir 	Coordonnateur des Concertations nationales

EXEMPLE D'AGENDA DE L'ÉTAPE 2 DES CONCERTATIONS NATIONALES POUR LE SOMMET SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

HEURE	SESSION	RESPONSABLE
8h00	<ul style="list-style-type: none"> Inscription des participants Briefing des Facilitateurs des groupes de discussion par l'Animateur 	
PRÉSENTATIONS PLÉNIÈRES		
8h30	<ul style="list-style-type: none"> Accueil officiel de tous les participants 	Coordonnateur des Concertations nationales
8h40	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de l'étape 2 des Concertations nationales 	Coordonnateur des Concertations nationales
9h00	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du compte-rendu de l'étape 2 des Concertations infranationales (10 minutes par concertation) 	Modéré par l'Animateur
10h30	<ul style="list-style-type: none"> Discussion ouverte sur le compte-rendu 	Modéré par l'Animateur
11h00	<ul style="list-style-type: none"> Pause 	
GROUPES DE DISCUSSION		
11h15	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des groupes de discussion 	Animateur
11h30	<ul style="list-style-type: none"> Temps de discussion : Identification des principaux thèmes de l'étape 2 des Concertations infranationales 	Modéré par l'Animateur
13h00	<ul style="list-style-type: none"> Pause 	
TRAVAIL EN SÉANCE PLÉNIÈRE		
14h00	<ul style="list-style-type: none"> Rapport des Facilitateurs sur les principaux thèmes (5 minutes par groupe de discussion) 	Modéré par l'Animateur
15h00	<ul style="list-style-type: none"> Résumé des principaux thèmes par l'Animateur 	Animateur
15h15	<ul style="list-style-type: none"> Pause 	
15h30	<ul style="list-style-type: none"> Discussion ouverte sur les principaux thèmes de l'étape 2 des Concertations 	Animateur
16h45	<ul style="list-style-type: none"> Anticiper le développement de la voie, la déclaration d'intention et les engagements dans l'étape 3 des Concertations 	Coordonnateur des Concertations nationales
17h15	<ul style="list-style-type: none"> Clôture et au revoir 	Coordonnateur des Concertations nationales

EXEMPLE D'AGENDA DE L'ÉTAPE 3 DES CONCERTATIONS DES ÉTATS MEMBRES POUR LE SOMMET SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

HEURE	SESSION	RESPONSABLE
8h00	<ul style="list-style-type: none"> Inscription des participants Briefing des Facilitateurs des groupes de discussion par l'Animateur 	
PRÉSENTATIONS PLÉNIÈRES		
8h30	<ul style="list-style-type: none"> Accueil officiel de tous les participants : présentation de l'étape 3 des Concertations nationales 	Coordonnateur des Concertations nationales
8h40	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des a) résultats de l'étape 2 ; b) documents des pistes d'action 	Coordonnateur des Concertations nationales avec d'autres le cas échéant
9h00	<ul style="list-style-type: none"> Propositions d'élaboration et de définition de la voie nationale 	Coordonnateur et Animateur des Concertations nationales
9h30	<ul style="list-style-type: none"> Pause 	
GROUPES DE DISCUSSION		
9h45	<ul style="list-style-type: none"> Temps de discussion : Concevoir et définir les éléments de la voie 	Au sein des groupes de discussion
11h15	<ul style="list-style-type: none"> Pause 	
TRAVAIL EN SÉANCE PLÉNIÈRE		
11h30	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des Facilitateurs : Éléments de la voie (5 minutes par groupe de discussion) 	Animateur
12h30	<ul style="list-style-type: none"> Discussion suivie du résumé de l'Animateur 	Animateur
13h00	<ul style="list-style-type: none"> Pause 	
14h00	<ul style="list-style-type: none"> Propositions de déclarations d'intention et d'engagements collectifs des parties prenantes 	Coordonnateur et Animateur des Concertations nationales
14h30	<ul style="list-style-type: none"> Temps de discussion : Déclarations d'intention et engagements 	Au sein des groupes de discussion
15h30	<ul style="list-style-type: none"> Pause 	
15h45	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des Facilitateurs : Déclarations d'intention et engagements 	Animateur
16h45	<ul style="list-style-type: none"> Discussion suivie du résumé de l'Animateur 	Animateur
17h15	<ul style="list-style-type: none"> Étapes suivantes et fin 	Coordonnateur des Concertations nationales

BIBLIOGRAPHIE

- **Agenda 2030 pour le développement durable :**
<https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>
- **Programme d'action d'Addis-Abeba - Financement du développement :**
<https://sustainabledevelopment.un.org/frameworks/addisababaactionagenda>
- **Accord de Paris :**
https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf
- **Forum politique de haut niveau sur le développement durable :**
<https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>
- **Base de données des examens nationaux volontaires :**
<https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs/>
- **Rapport mondial sur le développement durable 2019**
<https://sustainabledevelopment.un.org/gsdr2019>

Rapport complet : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/24797GSDR_report_2019.pdf
- **2020 L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020 (rapport SOFI) :**
<http://www.fao.org/publications/sofi/2020/fr/>
- **Rapport IPCC 2019 sur la terre et le climat IPCC : Rapport spécial sur le changement climatique et la terre. Résumé pour les responsables politiques :**
<https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>
- **IPBES - Rapport d'évaluation global sur la biodiversité et les services d'écosystème (2019) :**
<https://ipbes.net/global-assessment>
- **Le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale :**
<https://cfs-products.ifad.org/>
- **La base de données fournit un accès rapide aux produits CFS, notamment les directives volontaires, les recommandations et les principes politiques :**
<https://cfs-products.ifad.org/>

SOMMET SUR
LES SYSTEMES
ALIMENTAIRES 2021



CONCERTATIONS

REMARQUES FINALES

Veillez noter qu'il s'agit de la Version 1.0 du Guide des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires et qu'elle précède la publication du Guide des Concertations indépendantes. Des liens vers ce guide et d'autres ressources seront inclus dans les versions ultérieures téléchargées sur la *Passerelle des Concertations*. Ils seront communiqués à toutes les personnes abonnées à la newsletter des Concertations pour le Sommet.

PRINCIPAUX CONTACTS

Pour toute question et information complémentaire, inscrivez-vous sur la *Passerelle des Concertations* à l'adresse summitdialogues.org et envoyez votre demande via le service d'assistance.

Ce Guide a été élaboré selon les 4SD (en anglais, Skills, Systems and Synergies for Sustainable Development : compétences, systèmes et synergies pour le développement durable), en partenariat avec le Secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires.

Conception : Esther Arzola (www.biscuittowndesigns.com)

Révision et relecture : Alexandra Lang Lucini, JA Lang Associates et Jemima Williams